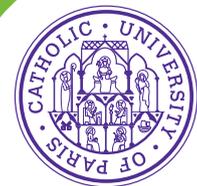




ICP | UR
Religion,
Culture
et Société

COLLÈGE DOCTORAL DE L'ICP



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

PROGRAMME 2020-2021

COLLÈGE DOCTORAL

Programme 2020-2021

UNITÉ DE RECHERCHE
RELIGION, CULTURE
ET SOCIÉTÉ



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Le Collège doctoral en quelques chiffres

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered on the front face.

213 Doctorants inscrits
en 2019-2020

A 3D rectangular box with an orange outline and a grey shaded right side. The text is centered on the front face.

38 Thèses soutenues
en 2019

Le mot du Directeur du Collège doctoral

Tous les ans, le programme du Collège doctoral recense l'ensemble des formations et des moyens pédagogiques mis à la disposition des doctorants qui appartiennent à l'un des six cycles du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris. Ces six cycles sont étroitement reliés aux pôles de recherche de l'Unité de Recherche de l'Institut Catholique de Paris : « Religion, Culture et Société ». Cette Unité de Recherche a fait l'objet d'une reconnaissance en juillet 2014 par le Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, et est devenue à ce titre, lieu officiel de formation doctorale préparant aux diplômes de doctorat canonique comme à certains doctorats des universités publiques. En juillet 2015, elle a obtenu la labellisation d'Equipe d'accueil. La visite du HCERES qui s'est déroulée en décembre 2017 a permis d'évaluer les orientations de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral pour la période 2019-2023 et a souligné la qualité de la formation qui y est dispensée et de la recherche qui y est menée.

Chaque cycle organise pour ses propres doctorants des séminaires et des ateliers permettant la définition puis l'accompagnement des projets de thèse. D'autre part, un certain nombre de formations - en particulier des formations méthodologiques - sont mutualisées et organisées par le Collège doctoral qui a également pour mission de veiller à la mise en place des procédures d'accompagnement de la formation doctorale énoncées dans la *Charte de la thèse*.

Outre *la semaine méthodologique*, dont les modules thématiques permettent chaque année à l'ensemble des doctorants d'acquérir des outils indispensables à la mise en route ou à la poursuite de leur travail de thèse (définition de la problématique, usage des outils documentaires, information sur les moyens de publication et de diffusion de la recherche, etc.), le Collège doctoral propose des séminaires transversaux pour l'ensemble des doctorants de l'Unité de Recherche ainsi qu'une matinée d'ateliers consacrée à l'insertion professionnelle des docteurs. La mise en place en 2019-2020 d'un portfolio d'expériences et de compétences récapitulant pour chaque doctorant les acquis de leur formation doctorale permettra de mieux objectiver les différentes activités menées au titre de cette formation : participation ou communications lors de colloques, participation à des ateliers et des séminaires, participation à des projets de recherche, déplacements internationaux, éventuelles publications.

On trouvera également dans ce programme un ensemble d'informations concernant l'organisation de la recherche à l'Institut Catholique de Paris : les doctorants appartiennent à l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » pour la durée de leur formation doctorale. Ils sont plus particulièrement reliés aux pôles de recherche correspondant à leur spécialité.

Dans le cadre de la formation doctorale, des bourses de mobilité peuvent être attribuées aux doctorants pour leur permettre d'intervenir dans des colloques en France ou à l'étranger.

Enfin, les ressources documentaires mises à la disposition des doctorants (bibliothèques et outils numériques qui y sont disponibles) sont présentées dans ce programme annuel.

Au seuil de cette année universitaire 2020-2021, mes remerciements vont à tous ceux et toutes celles qui consacrent leur travail et leur énergie à améliorer les conditions de recherche des doctorants et des enseignants-chercheurs de notre université catholique. A chacun, nous souhaitons une excellente année de travail et de recherche.

Professeur Camille Riquier
Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »
et du Collège doctoral

Sommaire

Coordonnées et locaux du Collège doctoral	6
Calendrier universitaire 2020-2021	7
1. Présentation générale	8
1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral	9
1.2. Liste des doctorats préparés	11
1.2.1. Doctorats préparés au sein du Collège doctoral	11
1.2.2. Doctorats en cotutelle et doctorats conjoints	12
1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi	13
1.4. Structure de la scolarité doctorale	14
1.5. Une organisation au service du projet doctoral	15
2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat	17
2.1. Les conditions d'inscription	18
2.2. Les modalités d'inscription	19
2.3. La composition du dossier d'inscription	22
2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP	23
2.5. Les tarifs d'inscription	25
2.6. Le logement	26
3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP	27
3.1. Les études post-doctorales	28
3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP	29
3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales	30
4. Bourses d'études et autres aides financières	31
4.1. Les bourses proposées par l'ICP	32
4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise	34
4.3. L'aide à la mobilité étudiante des doctorants	34
4.4. Les autres types d'aides	35
5. Enseignements doctoraux	37
5.1. La séance de rentrée académique	38
5.2. La semaine méthodologique	39
5.3. Les séminaires doctoraux par discipline	41
5.4. Les séminaires transversaux proposés par les Chaires	49
5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse	52
5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche	53
5.7. Les cours de langues étrangères	54
5.8. Certificats de langues étrangères	55
5.9. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP	56
5.10. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs	57
6. Les lieux de recherche à l'ICP	58
7. Le corps professoral du Collège doctoral	61
8. Les colloques et journées d'études	70
9. La Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités	74
10. Les ressources documentaires du Collège doctoral	76
10.1. Le réseau des bibliothèques	77
10.2. Les ressources électroniques	82
10.3. Le service des Archives	83
Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant	89

Coordonnées et locaux du Collège doctoral

Le Collège doctoral est situé dans les locaux du **Vice-Rectorat à la Recherche et aux Etudes doctorales** et de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris.

Bureau, adresse et téléphone

Cour d'honneur, escalier du Rectorat, 3^{ème} étage
Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris
21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06
(entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : +33 (0)1 44 39 52 80 - Fax : +33 (0)1 44 39 60 25
www.icp.fr / college.doctoral@icp.fr

Vice-Recteur à la Recherche, Directeur de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral : Prof. Dr Camille RIQUIER

Délégué scientifique : Dr Charles BOBANT

Responsable administrative : Mme Emmanuelle CHABERT

Secrétaire de rédaction de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* : M. Bertrand DUFOUR

Chargée de l'événementiel scientifique : Dr Elizaveta VOLKOVA

Le secrétariat reçoit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Il est fermé le vendredi.
Le Directeur du Collège doctoral reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Calendrier universitaire 2020-2021

› PREMIER SEMESTRE

Reprise des activités universitaires : lundi 7 septembre 2020, selon le calendrier des facultés.
Début des cours : lundi 14 septembre 2020

Du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2020	Session de rentrée de la Faculté des Lettres
Jeudi 10 septembre 2020, 9h-15h	Session de rentrée du Cycle des Etudes du Doctorat du <i>Theologicum</i>
Lundi 14 septembre 2020	Session de rentrée de la Faculté de Philosophie
Vendredi 2 octobre 2020, 12h	Rentrée de la vie étudiante
Mardi 6 octobre 2020, 11h	Messe de rentrée de l'ICP
Mercredi 14 octobre 2020	Journée de rentrée du Cycle d'études doctorales de la Faculté d'Education. Thème : « De la Communauté Educative Inclusive. Déploiement : discours et pratiques »
Du mardi 13 au vendredi 16 octobre 2020	Semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral
Vendredi 16 octobre 2020, 14h-16h	Conférence de clôture de la semaine méthodologique du Collège doctoral (commune à tous les doctorants)
Du samedi 24 octobre au soir au lundi 2 novembre 2020 au matin	Vacances de la Toussaint
Dimanche 1 ^{er} novembre 2020	Férié, Fête de la Toussaint
Mercredi 11 novembre 2020	Férié, Armistice de 1918
Mercredi 2 décembre 2020	Forum ICP entreprises / Licences
Jeudi 3 décembre 2020	Forum ICP entreprises / Masters et Doctorants
Mardi 8 décembre 2020, 12h15	Messe pour la Fête patronale de l'ICP
Du samedi 19 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin	Vacances de Noël
Samedi 16 janvier 2021 au soir	FIN DU PREMIER SEMESTRE

› SECOND SEMESTRE

Lundi 18 janvier 2021 au matin	DEBUT DU SECOND SEMESTRE
Mardi 26 janvier 2021, 12h15	Messe pour la Fête de Saint-Thomas d'Aquin
Du samedi 20 février au soir au lundi 1 ^{er} mars 2021 au matin <i>(*du samedi 13 février au soir au lundi 22 février au matin)</i>	Vacances d'hiver <i>(*congé optionnel suivant les facultés)</i>
Lundi 5 avril 2021	Férié, Lundi de Pâques
Du samedi 17 avril au soir au lundi 3 mai 2021 au matin	Vacances de printemps
Samedi 1 ^{er} mai 2021	Férié, Fête du travail
Samedi 8 mai 2021	Férié, Armistice de 1945
Jeudi 13 mai 2021	Férié, Ascension
Lundi 24 mai 2021	Férié, Lundi de Pentecôte
Samedi 29 mai 2021 au soir	FIN DU SECOND SEMESTRE
Mardi 6 juillet 2021 soir	FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

1. Présentation générale

1.1. Missions et projet scientifique du Collège doctoral

Depuis sa reconnaissance par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 juillet 2014, l'Unité de Recherche (UR) « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est habilitée par l'Etat à accueillir et former des doctorants. En juillet 2015, elle a obtenu la labellisation d'Equipe d'accueil. En décembre 2017, la visite du HCERES a permis d'évaluer le projet scientifique des années 2019-2023. Le Collège doctoral fait partie intégrante de l'Unité de Recherche. L'accompagnement pédagogique des doctorants est confié à des Cycles d'études doctorales dans les différentes disciplines. La reconnaissance de l'UR comme lieu de formation doctorale lui permet d'établir des accords-cadres avec des écoles doctorales.

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris concourt à la **formation des docteurs**, les prépare à **l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche**, ainsi qu'à leur **insertion professionnelle**.

Ses missions sont nombreuses :

1.1.1. Le Collège doctoral propose et valide des dispositions communes pour la formation doctorale, qui concernent :

- L'établissement d'une Charte de la thèse qui s'applique dans les différents Cycles d'études doctorales et précise les étapes de la formation doctorale (admission, commission doctorale de fin de D1, évaluation de fin de D3, évaluation de fin de D5, conditions requises pour la prolongation exceptionnelle de la formation doctorale, responsabilités propres du directeur de thèse).
- L'organisation, autant que de besoin, de séminaires transversaux sur des thèmes d'intérêt commun pour les doctorants.
- L'organisation de formations à la recherche documentaire en partenariat avec les bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris.

- L'organisation, en octobre chaque année, d'une semaine méthodologique, destinée à tous les doctorants, afin de leur apporter des outils méthodologiques et des savoir-faire facilitant leur travail d'écriture et leur familiarité avec les outils documentaires (cf. 5.2).

1.1.2. Le Collège doctoral s'assure de la qualification des directeurs de thèse : l'Habilitation à diriger des recherches ou le *nihil obstat* canonique sont requis pour assurer la direction des thèses. D'autres Docteurs peuvent, exceptionnellement, assurer l'accompagnement de thèses, sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales et du doyen de la Faculté concernée, et après accord du Conseil du Collège doctoral (voir l'article 16 de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat).

1.1.3. Il a mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir et de développer des liens avec des universités partenaires, françaises et étrangères, en vue du maintien et du développement des conventions concernant la formation doctorale et la soutenance de thèses.

1.1.4. Il veille à la participation de doctorants aux projets de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

1.1.5. Il encourage la mobilité étudiante des doctorants pour des séjours de recherche à l'étranger, et la soutient financièrement en vue de leur participation à des colloques de recherche.

1.1.6. Il cherche à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Il participe à la mise en place du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, en collaboration avec le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'Institut Catholique de Paris.

1.1.7. Il veille à la libre circulation des doctorants entre les différents Cycles d'études doctorales pour qu'ils puissent bénéficier des séminaires utiles à leur recherche. En collaboration avec le Pôle langues de la Faculté des Lettres, il propose à tous les doctorants des cours ou des certificats intensifs de langues étrangères (cf. 5.7).

1.1.8. Il veille à une information de tous les doctorants sur les programmes élaborés dans le cadre des différents Cycles d'études doctorales et des Chaires et Instituts de recherche.

Le Collège doctoral est placé sous l'autorité du Vice-Rectorat à la Recherche qui assure également la délivrance de l'Habilitation à la Direction de Recherches (HDR) de l'Institut Catholique de Paris (diplôme propre).

1.2. Liste des doctorats préparés

1.2.1. Doctorats préparés au sein du Collège doctoral

DOCTORATS CANONIQUES	Lieu de Préparation
Doctorat en Théologie	Cycle des Etudes du Doctorat de Théologie (CED)
Doctorat en Droit canonique	Cycle d'études doctorales de Droit canonique
Doctorat en Philosophie	Cycle d'études doctorales de Philosophie
Doctorat en Sciences sociales et économiques	Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques
Doctorat international en Humanisme contemporain	Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, Libera Università Maria Ss Assunta (LUMSA) (Rome, Italie), Australian Catholic University (Sydney, Australie), Pontificia Universidad Católica de Chile (Santiago, Chili), Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal)

AUTRES DOCTORATS	Lieu de Préparation
Doctorat en Sciences de l'éducation	Cycle d'études doctorales des Sciences de l'éducation, en co-direction avec l'Université de Lorraine, ou en cotutelle avec la LUMSA (Rome), ou avec l'Université de Sherbrooke (Québec), ou avec l'Université Saint-Joseph (Beyrouth), ou avec l'Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban)
Doctorat en Lettres, Histoire, Histoire de l'art, Littératures comparées, Langues	Cycle d'études doctorales des Lettres, en co-direction avec l'ED 411 Fernand Braudel de l'Université de Lorraine ou en cotutelle avec la LUMSA (Rome)

1.2.2. Doctorats en cotutelle et doctorats conjoints

Dans le cadre des accords signés avec des universités françaises et étrangères, des conventions en vue de thèses conjointes ont été établies avec diverses institutions.

Les doctorats de l'Institut Catholique de Paris peuvent être préparés dans le cadre de cotutelles ou de doctorats conjoints :

› **En Lettres, Didactique, Histoire, Histoire de l'art, Littératures comparées :**

- Doctorat en co-direction avec l'ED 411 Fernand Braudel de l'Université de Lorraine

› **En Humanisme contemporain :**

- Doctorat international en cotutelle avec 4 universités partenaires : Libera Università Maria Ss Assunta (Rome, Italie), Australian Catholic University (Sydney, Australie), Pontificia Universidad Católica de Chile (Santiago, Chili) et Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal)

› **En Théologie :**

- Doctorat conjoint en Histoire des Religions et Anthropologie Religieuse, en convention avec l'ED 22 « Mondes anciens et médiévaux » de l'Université Paris-Sorbonne
- Doctorat canonique en théologie en cotutelle avec l'Université de Laval, Québec (Canada)
- Doctorat canonique en théologie en cotutelle avec l'Université catholique de Leuven – (KU) Leuven (Belgique)
- Doctorat canonique en théologie en co-diplomation avec l'Université catholique de Louvain (UCL) (Belgique)
- Doctorat en cotutelle avec l'Université catholique de Yaoundé (Cameroun)
- Doctorat en théologie orthodoxe et théologie catholique, en co-diplomation avec la Faculté de Théologie orthodoxe de l'Institut Saint-Serge à Paris
- Doctorat en co-direction avec la Pontificia Universidad Católica de Chile
- Doctorat en cotutelle avec la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg (Suisse)

› **En Droit canonique : En droit canonique**, sous certaines conditions, co-diplomation avec la Faculté de Droit, Economie, Gestion de l'Université Paris Saclay (ED 1611 « Droit et sociétés religieuses »)

› **En Philosophie :**

- Doctorat conjoint en philosophie avec l'Université de Poitiers (ED 257 « Sciences humaines, économiques et sociales »)

› **En Sciences de l'éducation :**

- Doctorat en co-direction avec l'Université de Lorraine
- Doctorat en cotutelle avec l'Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban)
- Doctorat en cotutelle avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban)
- Doctorat en cotutelle avec l'Université de Sherbrooke (Québec)
- Doctorat en co-direction avec l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG)
- Doctorat en co-direction entre les Cycles d'études doctorales d'Éducation et de Sciences sociales et économiques de l'Institut Catholique de Paris

En Sciences sociales et économiques :

- Doctorat en co-direction avec l'ED 411 Fernand Braudel de l'Université de Lorraine

1.3. Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi

La mise en application de la Charte de la thèse

Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral, le texte de la Charte de la thèse. Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral veilleront au respect des droits et devoirs explicités dans la présente Charte.

Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La Charte de la thèse est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

La durée des thèses

La durée des thèses est de trois ans pour les étudiants à plein-temps. La durée des thèses dans les disciplines canoniques peut atteindre cinq années au maximum (pour les étudiants exerçant une activité professionnelle, se référer à l'article 30 de la Charte de la thèse).

La qualité du recrutement

Une question a toujours retenu l'attention du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris : le souci de la qualité du recrutement en veillant en particulier à **une bonne connaissance du français** avant d'entamer le cycle doctoral. D'autre part, les différents Cycles d'études doctorales instituent un niveau minimal d'obtention du Master préalable à l'entrée en études doctorales (cf. 2.1).

Une bonne connaissance de l'anglais sera considérée comme un critère décisif pour entreprendre un doctorat. Dans cette perspective, le Collège doctoral souhaite encourager ses doctorants dans leur apprentissage des langues étrangères (cf. 5.7).

Un exemplaire de la Charte de la thèse de l'ICP est disponible au centre de cette brochure (encart).

1.4. Structure de la scolarité doctorale

Parallèlement au travail de thèse proprement dit qui nécessite une collaboration régulière avec le directeur de thèse, la scolarité doctorale comporte des heures de formation et d'enseignement. Ces heures sont modulables selon les disciplines propres aux facultés et selon l'année d'inscription en doctorat (elles sont plus élevées en première année). **Le programme des enseignements du doctorant est composé sous la responsabilité du directeur du Cycle d'études doctorales concerné.**

Peuvent faire partie de cette formation :

- › les activités relevant de la formation scientifique disciplinaire et interdisciplinaire
- › les enseignements complémentaires (langues, etc.)

Dans tous les cas, la formation scientifique doit constituer la part la plus importante des activités du doctorant.

La scolarité doctorale est assurée en première année au sein du Cycle d'études doctorales concerné afin **d'affiner le projet de recherche de la thèse dont le sujet a été enregistré à l'inscription et de parfaire les connaissances indispensables au traitement du sujet.** L'étudiant en première année de doctorat [D1] doit pouvoir obtenir l'équivalent de **60 crédits** avec un programme personnalisé, déterminé par les Cycles d'études doctorales et décrit dans le programme des enseignements de chacun d'entre eux. Habituellement, l'année de D1 permet l'écriture d'un projet de thèse, soumis à l'appréciation d'une Commission doctorale.

Durant les années suivantes, le doctorant peut être intégré dans les activités de recherche de l'un des pôles de recherche de l'Unité de Recherche.

Le directeur de la thèse et le responsable du Cycle d'études doctorales concerné exercent conjointement la responsabilité de la formation doctorale et de sa validation. L'autorisation de soutenir la thèse est subordonnée à l'attestation de validation des années 1 à 3 par le directeur de la thèse.

D'autre part, la scolarité doctorale doit permettre de constituer un **portfolio d'expériences et de compétences** relevant de l'ensemble des activités entreprises au titre de la formation doctorale : participation à la semaine méthodologique ; participation aux ateliers et séminaires des doctorants ; participation et intervention à des colloques scientifiques ; activités à l'international ; éventuelles publications scientifiques.

Depuis 2019, la Direction du Collège doctoral de l'ICP a établi un modèle type de portfolio d'expériences et de compétences du doctorant (document en annexe, en fin de brochure) conformément aux directives ministérielles (article 15 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Le portfolio est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant, qui y joint également les attestations de validation des cours, séminaires, colloques. Il est vérifié au moins annuellement par le Directeur du Cycle d'études doctorales. Le portfolio vise à traduire les expériences acquises pendant la formation doctorale en compétences à investir dans le milieu professionnel, et est destiné à

constituer le supplément au diplôme. La matinée consacrée à l'insertion professionnelle qui clôture la semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral (cf. infra, point 5.2) a pour vocation de fournir au doctorant les outils pour traduire ses expériences de recherche en compétences, et représente ainsi l'occasion d'apprendre les enjeux du portfolio et les débouchés professionnels de la formation doctorale.

Les modules de la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral **font partie du programme de scolarité doctorale**. De la même manière, la participation aux colloques scientifiques qui relèvent de la spécialité dans laquelle la thèse est préparée fait partie de la scolarité doctorale.

1.5. Une organisation au service du projet doctoral

Doté de statuts, le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est dirigé par un directeur, assisté d'un Conseil. Le directeur du Collège doctoral est statutairement le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

Le Conseil du Collège doctoral a pour responsabilités :

- d'assister le directeur dans sa tâche de préparation des missions transversales du Collège doctoral, en tenant compte simultanément des besoins des doctorants, des besoins et des missions de l'Eglise, ainsi que des évolutions de la recherche et du monde socio-économique,
- de veiller à la qualité du programme d'acquisition de la documentation scientifique et des moyens de travail mis à la disposition des doctorants,
- de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la thèse,
- d'évaluer la semaine méthodologique du Collège doctoral et les éventuels séminaires transversaux,
- d'harmoniser le règlement des différents Cycles d'études doctorales et de se saisir des éventuelles difficultés pédagogiques pouvant apparaître dans les cycles, pour aider à y apporter une solution,
- d'apporter, si nécessaire, des amendements à la Charte de la thèse.

Ses activités sont coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP.

Le Conseil du Collège doctoral se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du directeur.

Le Conseil du Collège doctoral est composé des membres suivants :

- le Vice-Recteur chargé de la recherche
- le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » et du Collège doctoral qui préside le Conseil, au cas où celui-ci serait différent du Vice-Recteur à la Recherche
- les doyens des facultés de l'ICP ayant un cycle d'études doctorales
- les directeurs des cycles d'études doctorales
- l'ingénieur de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »
- un représentant du personnel administratif : le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral
- le directeur des bibliothèques
- les membres élus : les représentants étudiants des cycles d'études doctorales, élus par leurs pairs chaque année
- les membres nommés : au maximum 6 personnalités françaises ou étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques, représentés par le

Collège doctoral de l'ICP. Toutes sont nommées par le Recteur, sur proposition du directeur du Collège doctoral, pour une durée de 3 ans

- un ou des membres invités parmi les responsables des études doctorales des Ecoles Supérieures Professionnelles de l'ICP.

2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat

Vous êtes futur doctorant ? Avant toute démarche, vérifiez la faisabilité de votre projet.

Une thèse... pourquoi ?

Pour éviter toute erreur de parcours, il est vivement conseillé à l'étudiant, désireux de s'engager dans l'aventure de la thèse, de bien approfondir son projet professionnel et personnel dans ses objectifs et ses moyens (en particulier financiers).

2.1. Les conditions d'inscription

Les diplômes requis

Pour pouvoir s'inscrire en doctorat, il est nécessaire d'avoir, au moins, l'un des diplômes suivants :

- › Le Master Recherche (ou un ancien DEA) avec la mention Bien au minimum ou un titre équivalent.
- › La Licence canonique avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, est requise **pour l'inscription en doctorat canonique de théologie** au Cycle d'études doctorales de théologie (CED).
- › La Licence canonique en droit canonique et l'habilitation à préparer une thèse sont requises **pour l'inscription en doctorat canonique de droit canonique**.

La connaissance de la langue française

Pour s'engager dans un parcours d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) de l'Institut Catholique de Paris.

Trois cas peuvent se présenter :

- › L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat Avancé 2 ou supérieur de l'ILCF : il pourra dans ce cas suivre librement les cours de la faculté.
- › L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1 de l'ILCF. Il devra obligatoirement suivre des cours de français :
 - soit au mois de septembre, stages intensifs à l'ILCF, pour pouvoir s'inscrire en doctorat dès le premier semestre ;
 - soit au 1^{er} semestre, d'octobre à février, avec un minimum de 15 heures de cours par semaine pour pouvoir s'inscrire au 2^{ème} semestre en doctorat ;

- soit au mois de juillet et/ou d'août, pour pouvoir s'inscrire à la rentrée universitaire suivante.

L'étudiant doit présenter à l'issue de son cours un certificat témoignant qu'il a atteint le niveau requis pour suivre librement des cours.

› Le diplôme de français est d'un autre type : la validité de ce dernier sera examinée, sur place, à l'ILCF.

Rappel : Un niveau insuffisant en langue française peut, suivant les cas, retarder l'inscription d'un semestre ou d'une année.

2.2. Les modalités d'inscription

Admission et première inscription en doctorat

Avant toute démarche administrative, le futur doctorant doit entrer en contact avec le Cycle d'études doctorales de rattachement correspondant à sa discipline. C'est le responsable des études doctorales de ce cycle qui l'orientera vers son futur directeur de thèse.

Le futur doctorant est invité à se rapprocher du secrétariat du Cycle d'études doctorales concerné, qui lui indiquera les conditions d'admission et les démarches d'inscription spécifiques à la discipline (cf. coordonnées page 21).

Le dépôt du dossier administratif s'effectuera, dans un second temps, en ligne sur le portail sesamICP (<https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/services-numeriques>).

Une fois les démarches administratives finalisées, le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement, le directeur du Collège doctoral ainsi que le doctorant devront signer **la Charte de la thèse**. Un exemplaire sera ensuite remis au doctorant.

Réinscription en doctorat

La réinscription se fait auprès du Cycle d'études doctorales de la faculté d'origine et est finalisée sur le portail sesamICP pour le paiement des droits d'inscription. Les doctorants qui bénéficient d'une réinscription dérogatoire, après la fin de leur mandat d'études doctorales, doivent commencer par obtenir le droit de se réinscrire auprès de leur directeur de thèse et du directeur du Cycle d'études doctorales de rattachement avant de finaliser leur inscription administrative en ligne.

Modalités spécifiques pour les étudiants internationaux

Tous les étudiants qui viennent d'un pays étranger et qui s'inscrivent pour la première fois doivent satisfaire à certaines démarches administratives.

› Avant de se rendre en France

Après avoir pris contact avec un des Cycles d'études doctorales concernés par le Collège doctoral et envoyé un dossier d'inscription à ce service de scolarité, l'étudiant reçoit une attestation de pré-inscription qui lui permettra d'obtenir dans son pays d'origine le « visa français long séjour pour études ». **Il ne pourra s'inscrire à l'Institut Catholique de Paris qu'avec ce visa.**

Sont dispensés du visa long séjour les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

› À son arrivée en France

Il est fortement conseillé que l'étudiant soit en France **le 1^{er} septembre 2020**.

Dans les quinze jours suivant son arrivée en France et au plus tard le 18 septembre 2020, l'étudiant doit, afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription :

- rencontrer le doyen de la faculté pour obtenir le devis d'inscription ou l'inscription à l'examen de français ;
- se présenter ensuite au « Service cartes de séjour » de l'Institut Catholique de Paris pour la demande du titre de séjour.

Remarque :

Tout étudiant qui ne présentera pas un visa d'études en règle devra retourner dans son pays d'origine pour obtenir ce visa. En conséquence, son inscription à la faculté sera automatiquement repoussée au semestre suivant.

<p>DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN CYCLE D'ETUDES DOCTORALES : LE 30 NOVEMBRE 2020</p>
--

Secrétariat Universitaire

21 rue d'Assas (entrée par le 74 rue de Vaugirard), 75270 Paris Cedex 06

Bât. Branly - Rez-de-chaussée

Tél. : 01 44 39 52 25 - Fax : 01 44 39 84 59

Courriel : secretariat.universitaire@icp.fr

Liste des Cycles d'études doctorales

Cycle des Etudes du Doctorat de Théologie et de Sciences Religieuses (Theologicum)

Directeur du Cycle des Etudes du Doctorat : Prof. François Moog
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 57 - Courriel : ced.theologicum@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Droit canonique

Directeur du Cycle d'études doctorales : Prof. Ludovic Danto
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11 - Courriel : etudes.droit.canonique@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Philosophie

Directeur du Cycle d'études doctorales : Prof. Jérôme de Gramont
26 rue d'Assas, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 84 86 - Fax : 01 44 39 52 65 - Courriel : scolarite.philosophie@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques

Directeur du Cycle d'études doctorales : Prof. Bernard Bourdin
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 60 14 - Courriel : doctoratfasse@icp.fr

Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation

Directeur du Cycle d'études doctorales : Prof. Augustin Mutuale
3 rue de l'Abbaye, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 60 12 - Fax : 01 44 39 60 01 - Courriel : doctoratisp.fe@icp.fr

Cycle d'études doctorales des Lettres, Langues, Histoire

Directrice du Cycle d'études doctorales : Prof. Véronique Wiel
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 70 60 77 58 - Courriel : i.lahlou@icp.fr

2.3. La composition du dossier d'inscription

> Le dossier d'inscription à présenter comprend pour tous les étudiants :

- le cursus accompli en 2^{ème} cycle avec relevé de notes et mention des enseignements et séminaires suivis
- une photocopie du diplôme requis pour s'inscrire en doctorat
- un *curriculum vitae* complet en précisant bien le lieu et la date d'obtention du Baccalauréat (ou titre équivalent), de la première inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que les libellés exacts des titres obtenus (lieux, dates)
- 2 photos d'identité
- une lettre de motivation

> Dans le cas des prêtres et religieux(es), ajouter à ces pièces :

- l'accord écrit de l'Ordinaire ou du Supérieur
- une attestation de prise en charge financière par l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent

> Pour les personnes laïques dont les études sont financièrement prises en charge par un diocèse ou une autre institution ecclésiastique, joindre :

- une attestation de prise en charge financière

> Les documents spécifiques aux étudiants internationaux :

Avant de quitter son pays pour la France, l'étudiant devra se munir des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- un passeport en cours de validité avec le « visa français long séjour pour études » ou la carte nationale d'identité pour les ressortissants de l'Union Européenne
- toutes les pièces nécessaires pour obtenir ce visa
- une attestation de ressources (615 euros minimum par mois + une somme déposée sur le compte bancaire dont le montant dépend du pays d'origine)
- une attestation d'hébergement de plus de 6 mois
- l'attestation de pré-inscription

2.4. L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année à l'ICP

• Inscription à l'ICP

Dès son arrivée en France, le doctorant devra finaliser son inscription administrative à l'ICP, via le portail [sesamICP](#) afin de joindre tous les documents nécessaires à son dossier.

Les procédures d'inscription sont identiques quel que soit le statut de doctorant international. Seules diffèrent les modalités financières :

› *Pour le doctorant venant de sa propre initiative* : les frais de scolarité sont ceux d'une année universitaire doctorale (ou d'un semestre) et seront réglés en ligne sur le site [sesamICP](#).

› *Pour le doctorant en échange* : le paiement des frais de scolarité se fait dans son université d'origine. Il est exempté des frais d'inscription à l'ICP.

Avec son inscription, le doctorant bénéficiera de :

- une carte d'étudiant
- une carte pour accéder aux bibliothèques de l'ICP
- une adresse électronique ICP

• Assurance maladie

Les doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie. Ils doivent demander auprès de l'organisme de protection sociale de leur pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge leurs remboursements.

Les doctorants non-européens devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale française pour disposer d'une couverture médicale lors de leur séjour en France. Les doctorants résidant en France depuis plus de trois mois seront gratuitement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour en savoir plus, consulter la page du site de l'Assurance Maladie dédiée aux étudiants étrangers : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>

Les doctorants peuvent recueillir des informations en fonction de leur situation (pays d'origine, accompagnement par leur famille, etc.) auprès du bureau d'Access Paris-Centre.

Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs internationaux en

mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

Access Paris-Centre

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciu.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

• Des procédures personnalisées d'accueil

Dès son arrivée, soit courant septembre, soit courant janvier, le doctorant peut participer à une session d'accueil et d'information sur son séjour au sein de l'ICP.

La Direction des Affaires Internationales (DAI) lui propose de se joindre aux étudiants et doctorants internationaux nouvellement arrivés en participant aux activités d'accueil et d'intégration : visite du campus (salle informatique, bibliothèques, etc.), visite du quartier...

Dans les Cycles d'études doctorales disposant d'un BDE (Bureau des Etudiants) au niveau doctoral (CED de Philosophie, de Droit canonique, *Theologicum*), un système de parrainage entre doctorants, pour accueillir le nouvel arrivé, est prévu.

› Encadrement pédagogique

Dès son arrivée en France, le doctorant prend rendez-vous avec le directeur du Cycle d'études doctorales contacté lors du dépôt du dossier. Compte tenu de sa discipline et de son sujet de thèse, celui-ci lui suggérera un programme interdisciplinaire d'enseignements en lien avec les différents Cycles d'études doctorales de l'ICP.

Le doctorant pourra suivre les enseignements suivants :

- cours dans sa discipline ou au sein de l'ICP plus largement
- ateliers de doctorants
- colloques et journées d'études
- éventuellement cours de français dispensés par l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF),
- participation à la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral chaque année en octobre, etc.

Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné par le sujet de thèse du doctorant proposera à ce dernier le nom d'un professeur qui sera chargé de l'encadrer durant toute la durée de son séjour.

Les étudiants pourront valider leurs crédits ECTS acquis lors de l'année passée à l'ICP. A la fin de leur séjour, ils se verront délivrer une attestation et/ou un relevé de notes par le directeur du Cycle d'études doctorales concerné.

2.5. Les tarifs d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021

Années de doctorat	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3*	Tarif 4**	Tarif 5
Doctorat D1 à Dn					
Annuel	3 850 €	3 280 €	2 710 €	2 220 €	1 910 €
Dn Semestre supplémentaire	1 930 €	1 640 €	1 360 €	1 110 €	960 €

* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 3.

** Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

► A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 € annuels.

► Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 92 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Définition du barème pour 2020-2021 en fonction de la valeur de la part fiscale

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
moins de 4 parts	+ de 80 001 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	de 20 001 à 38 000 €	< à 20 000 €
4 parts et plus	+ de 120 001 €	de 80 001 à 120 000 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	< à 38 000 €

En cas d'abandon des études

L'étudiant doit fournir une lettre manuscrite envoyée en courrier recommandé au Secrétariat Universitaire. Cette dernière doit comporter : la date du jour, le nom et le n° d'étudiant, la date de naissance, l'adresse exacte, la date précise d'arrêt des cours et les motifs de l'abandon. L'étudiant devra joindre les justificatifs de l'abandon (certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur, etc.), ainsi que les documents remis lors de l'inscription (carte d'étudiant, de bibliothèque, reçu des sommes versées, etc.) et un relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement.

Conditions d'annulation (applicables quel que soit le motif de l'annulation) :

- Désistement déposé au Secrétariat Universitaire avant le début des cours : retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier. Pour toute inscription dont les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes réglées.
- Désistement déposé après le début des cours : aucun remboursement des sommes versées.

Soutien aux actions de l'ICP et solidarité entre étudiants

Vous pouvez soutenir les actions de l'ICP, et financer notamment des bourses pour des étudiants rencontrant des difficultés économiques, en souscrivant à une contribution libre du montant de votre choix. Vous bénéficierez de réductions fiscales avantageuses : 66% du montant de votre don peuvent être déduits de votre Impôt sur le Revenu dans la limite de 20% du revenu imposable ; 75%, si vous payez l'Impôt sur la Fortune Immobilière, dans la limite de 50 000 € ; si vous faites un don au titre de votre entreprise, 60% du montant peuvent être déduits de l'Impôt sur les Sociétés. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP.

L'ICP est aussi habilité à recevoir la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service Relations Donateurs qui est à votre disposition : Tél. : +33 (0)1 44 39 84 82 - Courriel : relations.donateurs@icp.fr

L'ICP est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et des dons déductibles de l'IR et de l'IFI.

2.6. Le logement

Il n'y a pas d'internat à l'Institut Catholique de Paris. Les étudiants logent soit dans des foyers, soit dans des chambres individuelles. Les informations concernant les différentes options de logement étudiant sont disponibles sur le site internet de l'ICP : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/logement/>

Afin d'aider les étudiants à la recherche de logement, l'Institut Catholique de Paris a mis en place une plateforme dédiée : <https://housing.icp.fr>

3. Inscriptions en post-doctorat et préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP

3.1. Les études post-doctorales

L'Institut Catholique de Paris accueille des post-doctorants, boursiers ou non.

Les chercheurs et professeurs se destinant à la préparation d'une HDR doivent se rapprocher de l'un des Cycles d'études doctorales pour s'inscrire en études post-doctorales et du Vice-Rectorat à la Recherche afin que le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent le garant de l'Habilitation. Les études post-doctorales seront consacrées à la constitution du dossier d'Habilitation. Une fois le dossier d'Habilitation constitué, les post-doctorants doivent s'inscrire au Vice-Rectorat à la Recherche. L'année d'inscription correspond alors à une année de finalisation du dossier d'Habilitation, de constitution du jury et de soutenance.

Les séjours ponctuels de recherche (une année, un semestre ou un trimestre) s'effectuent auprès d'un professeur confirmé durant toute la durée de son séjour à l'Institut Catholique de Paris. Pour tout renseignement sur le programme d'études post-doctorales, le post-doctorant doit s'adresser au Cycle d'études doctorales concerné suivant son domaine de recherche (cf. 2.2).

• Assurance maladie

Les post-doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie, s'ils sont en possession d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) en cours de validité.

Les post-doctorants non-européens résidant en France depuis plus de trois mois devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale. Ils seront affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour se renseigner sur toutes ces démarches, le post-doctorant pourra aussi s'adresser au bureau Access Paris-Centre. Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs étrangers en mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

Access Paris-Centre

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

Maison internationale

17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Web : <https://access.ciup.fr/>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 13h à 17h

3.2. La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP)

L'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris a la capacité de former à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP).

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP doivent être titulaires d'un doctorat canonique, d'un doctorat décerné (ou reconnu) par une université française ou européenne ou encore d'un diplôme équivalent d'une université non-européenne. Ils doivent, en outre, pouvoir justifier d'une activité de recherche depuis la date d'obtention du doctorat.

Les dossiers sont examinés par le Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », qui statue sur proposition du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP, rassemblant des personnalités habilitées à diriger des recherches.

La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches s'effectue sous la responsabilité d'un garant, lui-même habilité. Le Directeur de l'Unité de Recherche et le bureau de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » désignent conjointement le garant de l'habilitation et, une fois le dossier d'Habilitation constitué, les deux rapporteurs (tous deux habilités à diriger des recherches et extérieurs à l'ICP), chargés d'examiner le dossier d'habilitation du candidat. Le directeur et les deux rapporteurs sont choisis en raison de leurs compétences scientifiques.

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches déposent un dossier d'habilitation comportant habituellement :

- un ouvrage inédit (minimum 200 pages) portant sur un sujet de recherche différent de celui de la thèse doctorale
- une sélection de dix publications scientifiques représentatives de la recherche (monographies, direction d'ouvrages, articles dans des revues à comité de lecture, etc.)
- une synthèse de 70 pages exposant les orientations de la recherche déjà effectuée, les projets de recherche ainsi que l'expérience du candidat dans l'animation de la recherche
- un *curriculum vitae* détaillé comprenant une bibliographie complète des travaux du candidat et une présentation de ses activités en termes d'animation de la recherche (coordination de programmes collectifs de recherche ; direction de publications collectives ; animation de séminaires ; organisations de colloques, tables-ronde ; encadrement d'étudiants de master ; participation éventuelle à des jurys de thèse comme expert, etc.)

La direction de l'Unité de Recherche invitera en outre le candidat à constituer un dossier administratif, comprenant un formulaire de demande d'inscription, la photocopie du doctorat ainsi que du rapport de soutenance, l'avis favorable du garant de l'habilitation pour que la soutenance ait lieu, les avis écrits des deux rapporteurs.

Au terme du travail de recherche préalable au dépôt du dossier d'habilitation, le Directeur de l'Unité de Recherche délivre une autorisation permettant au candidat de

se présenter devant le jury. L'avis de soutenance d'Habilitation à la Direction de Recherches est affiché dans l'enceinte de l'ICP.

Le jury d'habilitation est constitué par le Directeur de l'Unité de Recherche, en concertation avec le directeur d'habilitation (le garant). Il comprend au minimum cinq membres. La moitié d'entre eux, au moins, sont des personnalités habilitées à diriger des recherches (eux-mêmes titulaires d'une HDR, d'un Doctorat d'Etat ou d'un *nihil obstat* romain). Le jury désigne, en son sein, un président et deux rapporteurs, tous trois extérieurs à l'ICP.

Au terme d'une soutenance publique au cours de laquelle le candidat rend compte de sa recherche d'habilitation et de son projet de recherche, le jury délivre ou non l'Habilitation à la Direction de Recherches, en précisant la discipline. La décision du jury est souveraine. Aucune mention n'est attribuée. Le président du jury rédige un rapport de soutenance contresigné par tous les membres du jury.

3.3. Les tarifs d'inscription en études post-doctorales 2020-2021

Post-doctorat	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3*	Tarif 4**	Tarif 5
Annuel***	3 010 €	2 520 €	2 070 €	1 730 €	1 390 €
Semestriel	1 810 €	1 520 €	1 240 €	1 030 €	880 €
Trimestriel	1 070 €	920 €	760 €	630 €	500 €

HDR de l'ICP	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Annuel***	3 010 €	2 520 €	2 070 €	1 730 €	1 390 €

* Les étudiants étrangers laïcs, ne déclarant aucun revenu en France, sont soumis automatiquement au tarif 3.

** Les étudiants prêtres, religieux, religieuses, séminaristes ou pasteurs, bénéficient automatiquement du tarif 4.

► A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 € annuels.

► Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 92 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

4. Bourses d'études et autres aides financières

4.1. Les bourses proposées par l'ICP

« L'esprit grand ouvert sur le monde », l'Institut Catholique de Paris est soucieux de favoriser l'accès de chacun au savoir et d'apporter une aide financière à ses étudiants. Il propose plusieurs types de bourses à ses doctorants. **Toutes ne sont pas mises au concours chaque année.**

› Bourses de doctorat de l'ICP

Les bourses de doctorat de l'Institut Catholique de Paris sont allouées par la commission d'attribution des bourses, qui réunit les doyens et les directeurs des Cycles d'études doctorales sous la présidence du Directeur du Collège doctoral, grâce à des fonds dédiés, pour aider les doctorants à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat. Les critères d'attribution sont à la fois sociaux et académiques.

Ces bourses constituent une aide pour payer les frais de scolarité à l'Institut Catholique de Paris. Les frais d'inscription sont déduits du montant de la bourse.

Date limite de remise des dossiers : 30 avril 2021

› Bourses doctorales d'excellence *Africae munus* (en cas d'appel à candidatures)

Pour répondre à l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'Eglise en Afrique du pape Benoît XVI, *Africae munus*, l'Institut Catholique de Paris a créé **des bourses annuelles d'excellence « Africae munus »** ; **elles sont destinées à des prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, désireux d'entreprendre une thèse de doctorat** en bénéficiant d'un accompagnement par un professeur et chercheur confirmé. Ces bourses sont attribuées à partir du niveau D2.

Suivant les années, chacune de ces bourses peut être affectée à l'un ou l'autre des cinq cycles d'études doctorales de l'Institut Catholique de Paris : Théologie, Droit canonique, Philosophie, Sciences sociales et économiques, Sciences de l'éducation.

La bourse comprend :

- la mise à disposition d'un logement dans le convict des doctorants situé dans la communauté des Lazaristes du 95 rue de Sèvres à Paris, ou la prise en charge d'un hébergement communautaire (si le bénéficiaire de la bourse est un religieux) ;
- la prise en charge des frais de pension dans un établissement religieux (communauté des Lazaristes dans laquelle est situé le convict des doctorants, ou communauté religieuse à laquelle appartient le candidat, ou l'hébergeant) ;
- le paiement des frais annuels d'inscription aux études doctorales et de l'inscription aux bibliothèques de l'ICP ;
- le remboursement des frais annuels de couverture sociale et médicale ;
- un montant mensuel de 350 €, versé au bénéficiaire de la bourse.

L'engagement pourra être renouvelé deux fois, moyennant un examen annuel du dossier de chaque boursier et de l'avancée de sa recherche doctorale par la commission d'attribution des bourses.

Candidature à partir du niveau D2, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 30 mai 2021

› Bourses d'excellence du doctorat international en Humanisme contemporain

Le programme de doctorat international en humanisme contemporain est porté par cinq universités partenaires : l'Institut Catholique de Paris / ICP (Paris, France), la Libera Università Maria Ss Assunta / LUMSA (Rome, Italie), l'Australian Catholic University / ACU (Sydney, Australie), la Pontificia Universidad Católica de Chile / PUC (Santiago, Chili) et l'Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal).

Il favorise l'excellence dans la recherche sur l'humanisme contemporain dans le domaine des sciences humaines et sociales et adopte une perspective interdisciplinaire. A l'ICP, ce programme doctoral permet la préparation du diplôme de doctorat canonique (en philosophie, en sciences sociales, en sciences de l'éducation, et en théologie).

Le doctorat international en humanisme contemporain favorise la mobilité des étudiants :

- en les insérant dans un réseau de recherche international,
- en organisant chaque année un séminaire de recherche dans l'une des universités partenaires,
- en incluant dans le cursus doctoral un séjour de recherche de 12 mois dans une des universités partenaires, permettant l'obtention d'un second doctorat en cotutelle.

Candidature à partir du niveau D1, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et accord du doyen.

Date limite de remise des dossiers : 30 mai 2021

4.2. Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise

Ces bourses sont destinées à des étudiants anglais (Fondation catholique anglaise), écossais (Fondation catholique écossaise) ou, à défaut, à des étudiants originaires du Commonwealth.

La priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant dans les disciplines théologiques **des trois cycles du *Theologicum***, puis aux mêmes étudiants s'inscrivant pour des études de français, dans le but d'un service d'Eglise ou bien de suivre ensuite des études de théologie. A défaut, les bourses peuvent être attribuées à des étudiants inscrits en droit canonique, philosophie, lettres, sciences sociales et économiques, sciences de l'éducation.

Les dossiers de demande de bourse doivent être remis par les étudiants à la direction de leur organisme, dans le cas du *Theologicum*, ou de leur faculté, dans les autres cas.

Date limite de remise des dossiers : 15 avril 2021

4.3. L'aide à la mobilité étudiante pour les doctorants

Les doctorants présentant une communication lors de colloques scientifiques organisés en Europe et hors Europe, ou effectuant un séjour de recherche en Europe, peuvent déposer une demande d'aide à la mobilité auprès de la direction du Collège doctoral. Les formulaires peuvent être retirés auprès du secrétariat du Collège doctoral dès la mi-septembre 2020 et sont à retourner par courriel (college.doctoral@icp.fr) **au moins 4 mois avant la mobilité envisagée**. La prise en charge des frais de mobilité (transport, hébergement, frais d'inscription) par le Collège doctoral peut être totale ou partielle.

Attention : le non-respect de ces délais peut compromettre l'examen de la demande.

Pour des informations précises sur chacune de ces bourses, en particulier celles mises au concours chaque année, s'adresser au secrétariat du Collège doctoral.

4.4. Les autres types d'aides

› Pour les étudiants d'un pays étranger qui se rendent en France

Pour les étudiants d'un pays étranger qui souhaitent se rendre en France pour préparer un doctorat et faire une demande de bourse d'études, la voie normale, un an à l'avance, est de **s'adresser au Service culturel de l'Ambassade de France établie dans le pays d'origine.**

› Les bourses de mobilité

Elles sont nombreuses et dispensées par des institutions très diverses (publiques ou privées) françaises ou étrangères. Elles permettent aux doctorants d'effectuer, dans les différents pays de l'Union Européenne mais plus largement dans le reste du monde, des séjours qui peuvent aller de quelques semaines pour des missions ponctuelles, à quelques mois.

Parmi l'offre disponible de bourses à la mobilité, l'Institut Catholique de Paris figure dans la liste des établissements universitaires qui peuvent candidater aux **bourses de mobilité Jean Zellig de l'Académie Française**. Le directeur du Collège doctoral et le directeur du Cycle d'études doctorales d'inscription du doctorant sélectionnent, **avant la mi-janvier 2021**, les deux dossiers de doctorants de l'Institut Catholique de Paris âgés de moins de 30 ans qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de leur thèse.

› Les bourses d'études en théologie

Une aide spécifique de bourses d'études en théologie (de niveau Master ou Doctorat en priorité) **est proposée par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes.**

Les candidats, prioritairement des religieux, doivent être francophones et originaires d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Océanie ou de pays européens hors Union Européenne. Les dossiers sont à retirer auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays d'origine des candidats.

› D'autres bourses et subventions de recherche

En fonction des thèmes de recherche, il existe aussi de nombreuses autres bourses et subventions de recherche **proposées par des fondations privées ou des organismes publics.**

Pour en savoir plus sur l'ensemble des bourses ouvertes aux doctorants, consulter la page *Bourses doctorales et post-doctorales* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris : <https://www.icp.fr/recherche/doctorat/bourses-doctorales-et-post-doctorales/>

5. Enseignements doctoraux

5.1. La séance de rentrée académique

Chaque année, à la mi-octobre, la rentrée du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est marquée par **une rencontre entre enseignants-chercheurs et doctorants** autour d'une problématique de recherche interdisciplinaire.

Elle est destinée à **tous les doctorants** de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur discipline.

Le Professeur Emmanuel Housset (Professeur à l'Université de Caen Normandie) prononcera la **conférence de rentrée** du Collège doctoral le **vendredi 16 octobre 2020, de 14h à 16h**, en clôture de la semaine méthodologique.

Celle-ci aura pour thème "Style et phénomène. Dilthey, Husserl, Heidegger".

5.2. La semaine méthodologique

Un doctorant est confronté, quelle que soit l'avancée de ses travaux, à diverses questions de méthodologie.

Le Collège doctoral propose **une semaine méthodologique du 13 au 16 octobre 2020, destinée à tous les doctorants**. Elle a pour objectif de leur apporter des outils et des savoir-faire pour faciliter leur travail de recherche et d'écriture.

Dates	Mardi 13 octobre	Mercredi 14 octobre
Modules <u>9h-10h50</u>	Initiation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique D1-D2 Ludovic Danto / Christophe Raimbault	Les références scientifiques et humanistes indispensables pour faire une thèse D1-D2 Laurence Devillairs
	Commencer un enseignement D3 Cécile Coulangeon / Isabelle Morel	Internationaliser sa recherche D2-D3 Alexandra Testino Zafiroopoulos / Noémie Paté
	1 - Panorama des outils documentaires en théologie / philosophie D1-D3 Agnès Royer	2 - Panorama des outils documentaires en sciences humaines et sociales D1-D3 Anne-Laure Pascal
Modules <u>11h-12h50</u>	Déontologie de la recherche : les archives D1 Serge Sollogoub / David Gilbert	Construction de son objet de recherche D1 Sophie Ramond / Marc Grassin
	Entreprendre une étude de terrain D2 Sophie Rouay-Lambert / Augustin Mutuale	La valorisation de la recherche D2-D3 Joël Molinaro / Emmanuel Lincot
	La soutenance de la thèse D3 Véronique Wiel / Charles Bobant	L'approche pluridisciplinaire de la recherche D2-D3 Emilie Tardivel / Laura Pettinaroli
Modules <u>14h-15h50</u>	Atelier d'échange d'expériences entre doctorants D1-D3 Jean-Emmanuel Garreau / Alexander Ferrant	La problématisation d'un sujet et la rédaction scientifique D1 Marie Goupy / Justin Cook
	L'écriture de la thèse D2-D3 Vincent Holzer / Elena Lasida	Intégrer son travail de thèse dans une équipe de recherche D3 Marie-Carmen Smyrnelis / Jacques Arènes
Modules <u>16h-17h50</u>	Bibliographie et notes de bas de page D1-D2 Séverine Parayre / Dominique Ancelet-Netter	La gestion du calendrier de la thèse D1 Pierre Tcherkessoff / Ronan Sharkey
	Enseigner et chercher : la perspective des humanités numériques D3 Laurent Tessier / Michaël Bourgatte	Les citations et les emprunts : comment éviter le plagiat ? D1-D2 Cédric Burgun / Emmanuel Pisani
	1bis - Panorama des outils documentaires en théologie / philosophie D1-D3 Agnès Royer	3 - Gérer ses références bibliographiques avec Zotero D1-D3 Véronique Plaut

Les inscriptions aux modules proposés ont lieu à partir de la rentrée universitaire auprès des secrétariats des Cycles d'études doctorales des facultés d'appartenance.

Dates	Jeudi 15 octobre	Vendredi 16 octobre
Modules 9h-10h50	Présenter sa recherche lors d'un colloque D2-D3 Catherine Fino / Camille Riquier <hr/> Organisation d'une manifestation scientifique D3 Pascale Bermon / Gilles Drouin <hr/> 4 - Rechercher des travaux académiques, déposer dans HAL, utiliser les archives ouvertes ? D1-D3 Marie-Françoise Pape	Atelier d'insertion professionnelle 09h-12h30 « Comment traduire mon diplôme en compétences ? » D1-Dn Des connaissances aux compétences : quels chemins emprunter ? « Le portfolio d'expériences et de compétences », par Charles Bobant , Délégué scientifique du Vice-Rectorat à la Recherche, ICP « Comprendre le marché des docteurs », par Valerio Diotallevi , Responsable du Service orientation et insertion professionnelle (SOIP), ICP « Les compétences du docteur », par Alexandre Scaggion , Vice-Recteur à la stratégie et au développement académiques, ICP La thèse en 180 secondes : « Présenter sa thèse en 180 secondes », par D. Cambria , doctorant à la Faculté de Philosophie de l'ICP, en cotutelle avec l'Université LUMSA de Rome « Présenter sa thèse en 180 secondes », par C. Bell , doctorant à la Faculté de Sciences sociales et économiques de l'ICP « Un an après : quelles retombées ? », par M. Pittman , doctorante à la Faculté des Lettres de l'ICP Workshop : « Valoriser ses compétences » par Valerio Diotallevi (SOIP), ICP « De l'usage des réseaux sociaux numériques pour la recherche d'emploi », par Valerio Diotallevi (SOIP), ICP
Modules 11h-12h50	Déontologie de la recherche : les entretiens et les enquêtes D1 Corinne Valasik / Laurence Zigliara <hr/> La publication de la thèse D3 Caroline Arnould-Béhar / Arnaud Montoux <hr/> La codirection d'une thèse interdisciplinaire D1-D3 Bernard Bourdin / Olivier Echappé	
Modules 14h-15h50	La relation directeur de thèse / doctorant D1 Brigitte Cholvy / Jean-Yves Payet	<p style="text-align: center;">14h-16h</p> <p style="text-align: center;">Conférence de clôture</p> <p style="text-align: center;">Emmanuel Housset Université de Caen Normandie Amphi Paul Ricoeur</p>
Modules 16h-17h50	Recommandations pour la présentation matérielle de la thèse D1 Bruno Gonçalves / Jean-François Petit <hr/> Les usages de la langue française : expression écrite et oralité D1 Dominique Ancelet-Netter <hr/> La publication d'un article D3 Delphine Louis-Dimitrov / Laure Solignac <hr/> 3bis - Gérer ses références bibliographiques avec Zotero D1-D3 Véronique Plaut	

5.3. Les séminaires doctoraux par discipline

› DROIT CANONIQUE

Séminaires ouverts aux M2-Dn en droit canonique

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Droit canonique	Sem. 1 (12h)	Mercredi 10h-12h 16/9 14/10 4/11 25/11 16/12 13/1	ICP	Interactions sphère ecclésiastique / Droit canonique – sphère civile/Droit français	Anne-Violaine HARDEL
Droit canonique	Sem. 1 (12h)	Précisions à venir à la rentrée	ICP		
Droit canonique	Sem. 2 (12h)	Mercredi 14h-16h 20/1 3/2 10/2 3/3 10/3 17/3	ICP	Droit canonique : A partir de thématiques canoniques, découvrez l'importance de l'histoire.	Albert JACQUEMIN

Renseignements à la Faculté de Droit canonique :
 21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
 Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11
 Courriel : droit.canonique@icp.fr

› PHILOSOPHIE

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Philosophie	Sem. 1	Vendredi 9h-12h	ICP	La Krisis de Husserl Séminaire doctoral	Jérôme de GRAMONT
	23/10				
	6/11				
	13/11				
	20/11				
	27/11				
	4/12				
	11/12 18/12				

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté de Philosophie :
26 rue d'Assas, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 84 86 - Fax : 01 44 39 52 65
scolarite.philosophie@icp.fr

› SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Séminaire doctoral pluridisciplinaire D1 - Dn	Toute l'année	Jours et heures variables	ICP	Séminaire d'exposition des recherches Séminaire méthodologique (alternativement)	Bernard BOURDIN et Elsa DELEAGE

Pour plus de renseignements sur ce séminaire, vous pouvez contacter la FASSE :
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 60 14
doctoratfasse@icp.fr

› SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
D1-Dn	Sem.1 (28h)	Mercredi 09h - 12h30	ISP	Formation professionnelle, construction des activités, construction des sujets	Guy BERGER Augustin MUTUALE Jean-Marie BARBIER
D1-Dn	Sem.2 (28h)	Mercredi 09h - 12h30	ISP	Communauté éducative inclusive	Séverine PARAYRE Fabienne SERINA- KARSKY Augustin MUTUALE
Dn	Sem.2 (28h)	Jeudi 09h – 12h30		Pédagogie coopérative universitaire : Humanité numérique et innovation pédagogique	Laurent TESSIER Michaël BOURGATTE Augustin MUTUALE

Les arguments des séminaires sont disponibles dans la brochure de la Faculté d'Éducation :
 3 rue de l'Abbaye, 75006 Paris
 Tél. : 01 44 39 60 11 - Fax : 01 44 39 60 01
doctoratisp.fe@icp.fr

› LETTRES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Responsables
Lettres M1-M2-D1	Sem. 1 et 2	Lundi 16h - 18h	ICP	« Vivre ? »	Véronique WIEL

2020

5 octobre : Introduction, Véronique Wiel, directrice du CED

12 octobre : Introduction (suite), Véronique Wiel

19 octobre : « Vivre au quotidien. Le souci de soi dans Le Dossier M de Grégoire Bouillier », Clélie Millner, MCF en littérature comparée

2 novembre : « Partir à l'aventure dans le Levant du XIXe siècle », Marie-Carmen Smyrnélis, docteur en histoire, MCF, FASSE

9 novembre : « Vivre ses rêves ou rêver sa vie ? Le bonheur chez Zora Neale Hurston », Marie Pittman, doctorante en littérature américaine

16 novembre : « Vivre esclave ? La question de l'existence dans les récits de vie d'esclave américains », Delphine Louis-Dimitrov, MCF en littérature américaine

23 novembre : « Franchissements et affranchissements. Vivre sa vie comme une aventure », Jérôme Esnouf, agrégé de philosophie, docteur en pensée politique

30 novembre : « Ailleurs ou demain ? », Patrick Brunel, docteur ès Lettres

2021

8 février : Reprise, Véronique Wiel, directrice du CED

15 février : Reprise, Véronique Wiel, directrice du CED

1^{er} mars : « La vie de Marcel Duchamp mise à nu par la photographie », Pierre-Emmanuel Perrier de La Bâthie, doctorant en histoire de l'art, chargé d'enseignement ICP

8 mars : « La mesure du vivant dans les oraisons funèbres de Bossuet », Jean-Baptiste Amadiou, docteur ès Lettres, CNRS « République des Savoires »

15 mars : « La vie éternelle dans le judaïsme antique d'après l'archéologie », Caroline Arnould-Béhar, MCF en histoire de l'art

22 mars : « L'image : entre effondrement de la présence et désir de se réapproprier la vie », Christof Forderer, docteur en littérature germanique

29 mars : « Construire une église au Moyen Âge, une aventure humaine et spirituelle », Cécile Coulangeon, docteur en histoire de l'art, doyenne de la Faculté des Lettres

12 avril : « Hobbes : la vie est une course », Laurence Devillairs, docteur en philosophie, doyen de la Faculté de Philosophie

Renseignements à la Faculté des Lettres :

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 70 60 77 58

Courriel : i.lahlou@icp.fr

› HISTOIRE DE L'ART

« **Les Routes de la Soie : circulation des idées, influences et enjeux culturels** » – Emmanuel Lincot

Ce séminaire accueille les étudiants du Master Stratégies muséales de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris et plus largement, des auditeurs libres désireux d'en savoir davantage sur l'histoire très riche des Routes de la Soie. Le séminaire des années 2019-20-21 étendra ses centres d'intérêts à la période la plus contemporaine et s'attachera à comprendre les enjeux actuels qu'entraîne l'extraordinaire développement de la puissance chinoise dans cette partie du monde et ce, tout particulièrement dans le domaine de la culture.

Calendrier 2020-21 :

Séminaire coanimé par Arnaud Bertrand, chercheur associé au laboratoire d'Archéologie et sciences de l'antiquité, archéologie de l'Asie centrale (ARSCAN – CNRS / UMR 7041) ; directeur exécutif de l'Association Française des Amis de l'Orient (AFAO).

- **17 septembre, de 12h à 14h** : séance introductive par Emmanuel Lincot

- **jeudi 24 septembre, de 12h à 13h** : allocution de S. E l'Ambassadeur du Pakistan (sous réserve) : « *Les enjeux des Nouvelles Routes de la soie vus du subcontinent indien* » ; suivi de **13h à 14h** : Luisa Prudentino, Professeur à l'INALCO, spécialiste du cinéma chinois : « *Le cinéma des pays de la Route de la Soie à travers le prisme de l'altérité* ».

- **jeudi 8 octobre, de 12h à 14h** : Susan Whitfield, éditrice chez Thames and Hudson (Grande Bretagne) : « *Sur les Routes de la soie. Genèse d'un projet éditorial chez Flammarion* ».

- **jeudi 15 octobre, de 12h à 13h** : Rémi Castets, Maître de conférences à Sc Po Bordeaux : « *Histoire du séparatisme ouïghour au XXème-XXIème siècles* » ; suivi de **13h à 14h** : Emmanuel Veron, Chercheur à l'Ecole Navale : « *La Chine, une puissance continentale se projetant sur mer : perceptions, culture et politique* ».

- **jeudi 12 novembre, de 12h à 13h** : Antonella Romano, Directrice d'études, Centre Alexandre Koyré, EHESS-CNRS-MNHN : « *Le rôle des missionnaires dans la connaissance du monde moderne (XVI° et XVII° siècles)* » ; de 13 h à 14 h : Pierre-Yves Manguin, Chercheur à l'EFEO, de 13 h à 14 h : « *Srivijaya (VIIe-XIIIe siècles) : une thalassocratie à la croisée des réseaux marchands et religieux* ».

- **jeudi 26 novembre, de 12h à 13h** : Aurore Didier, Chercheur ARSCAN/CNRS : « *Le site de Chanhu-daro et son rôle dans les échanges interrégionaux et suprarégionaux de la civilisation de l'Indus* » ; suivi de **13h à 14h** François Daireaux, Artiste : « *Discover, photographies de Chine, 2005-2018* » .

- **jeudi 3 décembre, de 12h à 13h** : Dominique Laugé, Photographe : « *Les Nouvelles Routes de la soie en Chine* » ; suivi de **13h à 14h** : Christophe Falin, spécialiste des cinémas chinois (Paris III) : « *Singapour contre Hong-Kong. Quel centre de production cinématographique sur les réseaux marchands maritimes asiatiques ?* »

- **mercredi 9 décembre, de 12h à 13h** : Giusto Traina, Professeur à Paris IV – Sorbonne, membre de l'Institut Universitaire de France : « *Les routes commerciales de*

l'Arménie ancienne » ; suivi de **13h à 14h** : Florian Métral, Enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris : « *Athanasius Kircher et la China monumentis (1667) : images et imaginaires* ».

- **jeudi 10 décembre, de 12h à 13h** : Frantz Grenet, Professeur au Collège de France : « *Le siècle hephtalite en Asie centrale (460 – 560 après JC) : quand tout a basculé* » ; suivi de **13h 14h** : Olivier Bordeaux, Enseignant-chercheur, UMR 7041 ArScAn, Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie (Nanterre) : « *Des rois grecs aux empereurs kouchans : échanges et transferts culturels entre Asie centrale et Inde à l'aune des monnaies* ».

Renseignements à la Faculté des Lettres :
21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 70 60 77 58
Courriel : i.lahlou@icp.fr

› THEOLOGIE ET SCIENCES RELIGIEUSES

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
<p>Théologie systématique et dogmatique</p> <p>D1-Dn</p>	<p>Sem. 1 (24h)</p> <p>14/09 21/09 28/09 05/10 12/10 19/10 02/11 09/11 16/11 23/11 30/11 07/12</p>	<p>Lundi 14h-16h</p>	<p>ICP</p>	<p>Trinité et théologie systématique</p>	<p>Vincent HOLZER</p> <p>Anne-Sophie VIVIER- MURESAN</p>
<p>Ancien Testament</p> <p>D1-Dn</p>	<p>Sem. 1 et 2 (24h)</p> <p>2/11 16/11 30/11 14/12 11/01 25/01 08/02 01/03 15/03 29/03 12/04 10/05</p>	<p>Lundi 16h-18h</p>	<p>ICP</p>	<p>Justice et miséricordes divines</p>	<p>Sophie RAMOND</p> <p>Régis BRUNET (Prof. Invité)</p>
<p>Théologie Dogmatique et inculturation</p> <p>D1-Dn</p>	<p>Sem. 2 (15h)</p> <p>Mercredi 24/02 puis, mardi : 02/03 09/03 16/03 23/03</p>	<p>Mardi et mercredi 14h-17h</p>	<p>ICP</p>	<p>Quête démocratique des sociétés africaines et engagement des Églises. Eléments d'une théologie politique.</p>	<p>Leonard SANTEDI</p> <p>Pierre DIARRA</p>

Théologie morale D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h) 24/09 8/10 22/10 12/11 26/11 10/12 28/01 11/02 11/03 25/03 15/04 20/05	Jeudi 09h-11h	ICP	Écologie, pauvreté et démographie	Catherine FINO Dominique GRENIER
Théologie de la liturgie et théologie des sacrements D1-Dn	Sem. 1 et 2 (24h) 08/10 12/11 03/12 07/01 04/02 11/03 15/04 20/05	Jeudi 09h-12h	ICP	La liturgie dans les déplacements anthropologiques miroir, résistances et propositions (II)	Patrick PRETOT

NB : Les séminaires doctoraux sont éventuellement ouverts aux étudiants de M2.

Les arguments des séminaires sont disponibles dans le *Programme des cours 2020/2021* du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses, CED - Cycle des Etudes du Doctorat : 21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
 Tél. : 01 44 39 52 57
ced.theologicum@icp.fr

Les arguments des séminaires sont disponibles auprès des différents Cycles d'études doctorales des facultés concernées.

Un séminaire semestriel de 28 heures équivaut à 15 crédits.

COLLÈGE DOCTORAL

Unité de Recherche
Religion, Culture et Société

Charte de la thèse

Adoptée le 12 juin 2018

Nom :

Prénom :

Faculté :



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

SOMMAIRE

Préambule	3
I- La thèse, étape d'un projet personnel et/ou professionnel	3
II- Sujet et faisabilité de la thèse	4
III- Encadrement et suivi de la thèse	5
IV- Durée de la thèse	6
V- Publication et valorisation de la thèse	7
VI- Procédures de médiation	7

Préambule

1. La Charte de la thèse de doctorat **précise les principes généraux du déroulement d'une thèse** au sein du Collège doctoral domicilié à l'Institut Catholique de Paris.
2. Tout étudiant inscrit au Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse et du directeur du cycle d'études doctorales de la faculté de l'Institut Catholique de Paris concernée par le doctorat préparé. Il peut rejoindre, au sein d'un pôle de recherche, un axe ou un projet de recherche.
3. Au sein du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, la préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant, le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales de la faculté d'inscription. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur du cycle d'études doctorales, directeur de thèse et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.
4. Cette charte, adoptée par le Conseil du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris, définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et de toutes les instances académiques concernées. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique et, pour les disciplines canoniques, d'un respect des normes universitaires promulguées par le Saint-Siège (Constitution Apostolique *Sapientia Christiana*, articles 49§2, 49§3, 50§1).
5. **Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral, le texte de la présente charte.** Le directeur du cycle d'études doctorales et le directeur du Collège doctoral veillent au respect des droits et devoirs explicités dans la présente charte dont les universités sont les garantes.
6. Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La charte est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

I - LA THESE, ETAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL

7. La préparation d'une thèse s'effectue dans un environnement de recherche et doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et/ou professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Débouchés et avenir

8. Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra académiques dans son domaine. Le doctorant doit préciser le plus tôt possible l'orientation professionnelle qu'il envisage. La semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral concourt à cet objectif.

9. Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants, tout docteur veillera à informer la direction du Collège doctoral et le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève de sa situation professionnelle pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat.

Financement

10. Les conditions de ressources du doctorant pendant la durée de préparation de sa thèse doivent être explicitement définies par le doctorant et le directeur du cycle d'études doctorales dès le début de la thèse. Le futur doctorant doit veiller à pouvoir bénéficier de ressources financières suffisantes (bourses, prêts d'honneur, revenus d'un travail à temps partiel, etc.).

Formation

11. Le doctorant doit se conformer à la charte de la thèse et notamment suivre, outre la semaine méthodologique dispensée par le Collège doctoral, les enseignements, séminaires et conférences proposés par les différents cycles d'études doctorales.

12. Afin d'élargir son champ de compétence scientifique, des formations complémentaires lui seront proposées. Ces formations élargissent son horizon disciplinaire et facilitent sa future insertion professionnelle. Un portfolio d'expériences et de compétences est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant (cf. article 15 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Les attestations de validation des cours, séminaires, colloques, etc. devront être jointes au portfolio. Le portfolio d'expériences et de compétences est destiné à constituer le supplément au diplôme. Il appartient à chaque cycle d'études doctorales d'en définir le contenu à partir d'un modèle type édité par la direction du Collège doctoral.

II - SUJET ET FAISABILITE DE LA THESE

Sujet

13. Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu.

14. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le doctorant et le directeur de thèse formalisé au cours de la première année d'études doctorales.

15. Chaque faculté a la charge de mettre en place une procédure d'examen de la pertinence et de la faisabilité des projets de thèses présentés. Cette procédure fonctionne conformément au règlement du cycle d'études doctorales de la faculté concernée.

15 bis. La scolarité d'une année pré-doctorale ou la première année des études doctorales permet de vérifier la capacité de l'étudiant à effectuer ou poursuivre un parcours doctoral.

16. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur de son sujet dans le contexte scientifique ; il doit également s'assurer de la motivation du doctorant. Il doit aider le doctorant à finaliser son projet de recherche avant la fin de la première année de doctorat.

17. Dans les disciplines canoniques, la procédure décrite à l'article 15 prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres d'une thèse dans les disciplines ecclésiastiques.

18. Le sujet déposé et approuvé bénéficie du statut de « sujet réservé » pour une période de trois ans pour les doctorats non canoniques et de cinq ans pour les doctorats canoniques selon les normes du Saint-Siège.

Moyens

19. Le directeur de thèse et le directeur du cycle d'études doctorales doivent définir les moyens permettant la réalisation du travail et leurs modalités de mise en œuvre. A cet effet, il est souhaitable que le doctorant participe à des ateliers où il peut présenter l'avancée de son travail de thèse. Le directeur de thèse lui garantit l'accès aux mêmes facilités que les chercheurs pour accomplir son travail de recherche (équipements, documentation, encadrement, séminaires et conférences).

20. Le doctorant s'engage à respecter les consignes d'assiduité, de discipline, de déontologie, de confidentialité, voire de secret professionnel, liées aux programmes de recherche.

20 bis. En particulier, le doctorant s'engage à ne pas commettre de plagiat (au sens des articles de la loi en vigueur). Il doit réaliser un travail indiquant clairement les sources des citations et mentionnant tous les ouvrages (imprimés ou numériques) qu'il utilise ou reproduit partiellement. En cas de doute, les travaux des doctorants sont examinés par les logiciels spécialisés dans le domaine du plagiat. Le plagiat peut conduire à des sanctions disciplinaires (prévues par le règlement des cycles d'études doctorales) et éventuellement à l'interruption de la formation doctorale. Dans ce dernier cas, le Conseil du Collège doctoral délibère d'une telle mesure sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales concerné. En cas de décision d'interruption de la thèse, le doctorant peut faire appel auprès du Conseil de discipline de l'Institut Catholique de Paris (voir articles 92 et 93 des Statuts canoniques de l'Institut Catholique de Paris).

21. Il est conseillé aux doctorants de s'impliquer dans un projet ou un axe de recherche au sein de l'un des pôles de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

III - ENCADREMENT ET SUIVI DE LA THESE

22. A toutes les étapes de la thèse, le doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer des rencontres pluriannuelles. Il revient également au doctorant de prendre l'initiative de ces rencontres. La direction du cycle d'études doctorales concerné prend connaissance de manière au moins annuelle du portfolio du doctorant et détermine les expériences à intégrer et les compétences à acquérir pour l'année suivante.

23. Le directeur de thèse, encadrant principal du doctorant, est une personnalité habilitée à diriger des recherches soit au plan canonique soit au plan de l'Etat français sauf exception autorisée à l'article 11 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales. Il pourra être assisté par deux co-encadrants au plus selon l'expertise demandée par le sujet de thèse.

24. Le doctorant a, vis-à-vis de son directeur de thèse, un devoir d'information quant à l'avancement de sa thèse et aux difficultés rencontrées. Il s'engage à remettre à son directeur autant de notes et d'écrits d'étape que requiert son sujet.

25. Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail peut susciter.

26. Le directeur de thèse propose au directeur du cycle d'études doctorales la composition du jury de thèse et la date de soutenance dans le respect des textes réglementaires et des règles canoniques propres à l'Institut Catholique de Paris.

IV - DUREE DE LA THESE

27. Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales et à l'intérêt du doctorant. La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans. Dans les disciplines canoniques, la durée de préparation peut atteindre cinq ans.

28. L'entrée en cycle d'études doctorales requiert un Master II ou son équivalent, ou bien une Licence canonique dans la spécialité concernée, obtenus, sauf dérogation, avec une mention « Bien ».

29. Dans chaque cycle d'études doctorales est instituée une Commission doctorale chargée d'examiner en fin de D1, selon des modalités connues du doctorant, le projet de recherche présenté. Le doctorant remettra à cette commission, en fin de D1, un projet d'au moins 10 pages et/ou une bibliographie hiérarchisée.

Cette commission réunit des enseignants habilités (titulaires d'une HDR) ou titulaires d'un *nihil obstat*. Le directeur du Collège doctoral ou son représentant y participe.

30. A la fin de la seconde année, l'échéance prévisible de soutenance devra être discutée entre le doctorant et le directeur de thèse, au vu de l'avancement du travail de recherche.

Avant l'achèvement de la troisième année (ou d'une période de quatre à six ans au plus si le doctorant exerce une activité professionnelle : *arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, article 14*), la Commission doctorale examinera le dossier de chaque doctorant. Ou bien le travail de thèse est achevé, ou bien la vérification de l'avancée avérée du travail de thèse permet la prolongation du parcours doctoral.

31. Au-delà de la cinquième année, ou de la sixième année le cas échéant (voir article 30), seul le Conseil du Collège doctoral peut accorder, par ultime dérogation, une prolongation exceptionnelle d'une ou deux années des études doctorales.

32. Au plan scientifique, la prolongation ne saurait modifier substantiellement la nature et la quantité du travail de recherche telles qu'elles ont été définies initialement d'un commun accord.

33. Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans le cycle d'études doctorales de la faculté dont il relève.

34. Pour se conformer à la durée prévue de la thèse, le doctorant et le directeur de thèse doivent honorer leurs engagements respectifs. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

35. Une radiation de l'étudiant peut être prononcée au cas où un travail suffisant n'a pas été présenté.

V - PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THESE

36. Compte tenu de l'importance des publications issues du travail de recherche, le directeur de thèse peut inciter le doctorant à publier au cours de sa thèse et plus généralement à assurer la diffusion de ses travaux notamment par des participations à des colloques, séminaires, etc. La rédaction de publications fait partie intégrante du travail de recherche.

37. Le doctorant sera mentionné en tant qu'auteur ou co-auteur de toute publication issue principalement des travaux de sa thèse.

38. Il s'engage : à ne rien publier sur son travail de thèse sans concertation avec son directeur de thèse ; à respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été soumises et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs.

VI - PROCEDURES DE MEDIATION

39. Tout conflit persistant entre le doctorant et son directeur de thèse sera porté à la connaissance du directeur du cycle d'études doctorales qui s'efforcera d'y remédier.

40. En cas d'échec de la médiation, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au doyen de la faculté concernée par le doctorat préparé d'exercer son arbitrage. En dernier lieu, le plaignant peut faire appel au Recteur de l'Institut Catholique de Paris représenté par le Vice-Recteur chargé de la Recherche, directeur du Collège doctoral.

Faculté concernée par le doctorat :

Sujet de la thèse :

.....

.....

.....

*Nom, prénom et signature du
doctorant :*

.....
.....

*Nom, prénom et signature du
directeur de thèse ou du directeur de
recherche :*

.....
.....

*Nom, prénom et signature du
directeur du cycle d'études
doctorales :*

.....
.....

*Nom, prénom et signature du
directeur du Collège doctoral :*

.....
.....

Fait en 4 exemplaires originaux,

A

Le

Service de la Recherche et des Etudes doctorales
21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06
Tél. : 01 44 39 52 80 - college.doctoral@icp.fr

5.4. Les séminaires transversaux proposés par les Chaires

› CHAIRE NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Philosophie	Sem. 1 et 2 05/10 02/11 07/12 4/01 01/02 01/03 12/04 03/05 07/06	Chaque premier lundi du mois 18h-20h	ICP	Éducation et soin à l'ère du numérique	Camille RIQUIER Cynthia FLEURY Vincent DELECROIX Isabelle STENGERS Frédéric WORMS Dominique BOURG

Argument

Trois métiers, selon Freud, qui se rejoignent par leur impossibilité : analyser, éduquer et gouverner. Quelle dialectique entre les trois actes ? Sont-ils, chacun, condition des deux autres ? Faut-il, à l'inverse, les séparer inlassablement ? Le tout dans un univers panoptique où plus rien n'est séparé. Les réseaux numériques ont pénétré nos vies, et mêlent comme jamais auparavant la sphère publique à celle de l'intime. Par leur capacité à tout mettre en relation avec tout, ils brouillent les lieux institutionnels qui étaient jusqu'ici réservés à l'exercice respectif de chacun de ces métiers : l'Hôpital, l'École, l'État. Ils court-circuitent les intermédiaires ; en nivelant également les échanges, ils invitent également à plus de réciprocité. Ce sont alors les figures du patient, de l'élève et du citoyen qui s'en trouvent requalifiées et qu'il faut interroger à nouveaux frais.

› CHAIRE ENTREPRISES ET BIEN COMMUN

Créée en 2020 par l'Institut Catholique de Paris et l'ESSEC Business School, la Chaire « Entreprises et bien commun » a pour objectif de développer une recherche pluridisciplinaire autour de la notion de bien commun appliquée aux entreprises et d'y associer tant la formation initiale et continue des étudiants que la construction et l'évaluation de pratiques innovantes avec les entreprises partenaires.

Directeurs titulaires :

Pr Emilie Tardivel (ICP), en charge de la recherche

Dr Marc Fassier, en charge de la formation des étudiants

Pr Maurice Thévenet (ESSEC), en charge des interventions en entreprises

Pour en savoir plus, contact :

Dr Charles Bobant, délégué scientifique

Courriel : c.bobant@icp.fr

› SEMINAIRE DOCTORAL DU THEOLOGICUM EN LIEN AVEC LA CHAIRE NUMÉRIQUE ET CITOYENNETÉ

Discipline	Semestre	Horaire	Lieu	Titre	Intervenants
Théologie	Sem. 1 14/09 21/09 28/09 05/10 12/10 19/10 02/11 09/11 16/11 23/11 30/11 07/12	Lundi 09h-11h	ICP	Qu'est-ce qu'écrire à l'ère du numérique ? Un défi au christianisme, religion de la Parole.	Brigitte CHOLVY Sophie RAMOND

Argument

Selon une approche interdisciplinaire associant bible et exégèse, d'une part, et théologie dogmatique et fondamentale, d'autre part, nous réfléchirons à la place de l'écriture dans la constitution de l'humain et du chrétien. Écrire est-il un invariant de l'humanisation, du fait religieux, du fait chrétien ? Du point de vue de l'anthropologie générale, on considérera la diversité des écritures (dessins, papyrus, codex, imprimerie, journaux, brouillons, jusqu'à l'écriture binaire de nos ordinateurs faite de 0 et 1) et l'événement apparemment constant dans les civilisations de la grammatisation. La constitution progressive de « la Bible » sera un des supports pour penser l'acte d'écriture, toujours en lien avec celui de la lecture, sachant qu'en christianisme, un autre rapport est à penser, celui entre l'écrit et le v(V)erbe.

5.5. Les ateliers et séminaires au service du travail de thèse

Au Cycle des Etudes du Doctorat (CED) du *Theologicum* - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses :

La scolarité doctorale des trois premières années implique la participation à un séminaire thématique de 24 heures (8 crédits), la participation à un atelier-séminaire méthodologique sur les procédures d'exécution de la thèse de 18 heures (4 crédits) et le suivi de cours ou séminaires optionnels (8 crédits). Le directeur du CED détermine avec le candidat le type d'activités et d'enseignements qui correspondent à la recherche envisagée par le doctorant. A l'issue de la première année, le doctorant doit déposer son sujet de thèse validé par son directeur de recherche et par la Commission doctorale du CED de Théologie (14 crédits).

Les ateliers-séminaires rassemblent un groupe d'étudiants-doctorants et de professeurs docteurs. Ils ont pour but de permettre aux étudiants de livrer leur production à une évaluation critique et collégiale. L'atelier de doctorants aborde des questions de méthode et des questions d'épistémologie théologique. Il ne remplace pas l'accompagnement personnalisé de chaque thèse par un directeur de recherche. Les séances d'atelier-séminaire sont programmées en concertation avec les étudiants et les professeurs, directeurs d'ateliers.

Atelier-séminaire D1, D2, D3 : Les procédures d'exécution de la thèse	Annuel (18h)
Atelier-séminaire en sciences bibliques Atelier-séminaire en théologie dogmatique, fondamentale, ecclésiologie et théologie médiévale Atelier-séminaire en théologie des pratiques, théologie morale et théologie spirituelle Atelier-séminaire de liturgie sacramentaire	
Atelier de lecture en patristique Atelier œcuménique	

Pour des informations plus détaillées, se reporter au Programme des cours 2020-2021 du Theologicum - Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

5.6. Les doctorales sur les horizons de la recherche

► Les soirées du *Theologicum* avec un professeur invité

En collaboration avec les facultés concernées, le CED propose différentes conférences autour d'universitaires de renom et de chercheurs reconnus dans leur spécialité.

L'originalité de ces soirées, est que l'invité accepte de parler de sa recherche, de décrire son parcours et de dire comment et pourquoi il a choisi cette voie. L'intérêt de l'énonciation de ces trajectoires intellectuelles est grand pour des doctorants tant au plan épistémologique qu'au plan créatif. Il n'est pas nécessaire d'être averti de la recherche du chercheur invité pour trouver dans ces rencontres une incitation à penser et à comprendre ce qu'est un programme de recherche.

Le chercheur invité est toujours présenté par un enseignant-chercheur du CED qui a soin de situer le champ de recherche de son invité pour un public varié.

Un débat avec la salle est prévu pour clore la rencontre.

Le public visé est non seulement celui des doctorants directement concernés par la discipline exposée mais aussi tous ceux qui veulent réfléchir à la méthode et aux enjeux d'une recherche. C'est pourquoi le CED ouvre ces conférences à l'ensemble des doctorants, des enseignants mais aussi des étudiants en Master.

► Les doctorales du *Theologicum*

Discipline	Date	Lieu	Thème
Liturgie et théologie sacramentaire	1 ^{er} au 4 octobre 2020	Trèves (Allemagne)	« La réforme de l'année liturgique après Vatican II. L'exemple de la semaine sainte »
Théologie morale	13 novembre 2020	Fribourg (Suisse)	« Entre justice et solidarité, la question des migrations »
Théologie dogmatique et fondamentale	26 et 27 novembre 2020	Louvain-la-Neuve (Belgique), Réseau THEODOC	« Savants ou militants ? Crise climatique et avenir de l'humanité »
Exégèse	18 et 19 mars 2021	Paris (ICP)	« Repenser la rétribution : <i>rethinking Retribution</i> »

5.7. Les cours de langues étrangères

Les doctorants de l'Institut Catholique de Paris, quelles que soient leur faculté de rattachement et leur année d'inscription en thèse, peuvent suivre des cours de langues étrangères. Ces cours sont dispensés par le « Pôle Langues » de la Faculté des Lettres.

48h de cours par an (sur deux semestres) de 2h hebdomadaires (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe).

Sur 5 niveaux : A1, A2, B1, B2, C1

Pour le chinois, l'arabe et le russe, les niveaux sont divisés de la manière suivante : A1.1, A1.2, B1.1, B1.2, B2.1, B2.2

- cours de langues pour les niveaux A1 / A2 / B1 / B2
- cours en langues pour les niveaux B2 / C1 (anglais, allemand, espagnol)
- préparation aux certificats d'anglais pour les niveaux B2 et C1

Les cours sont dispensés les vendredis selon les créneaux suivants et selon les langues : 12h-14h ; 14h-16h ; 16h-18h.

Test de niveau en ligne, *obligatoire pour les primo-inscrits (sauf niveau grands débutants)*. Cette formation est gratuite pour les doctorants à jour de leur inscription à l'ICP, si l'inscription à ces cours figure bien à leur contrat d'études (inscription saisie par leur secrétariat de rattachement).

Si les cours ne figurent pas dans leur contrat d'études (étudiants inscrits en année de rédaction de thèse, par exemple), ils s'inscriront auprès du Pôle Langues comme « étudiant en libre circulation » (tarif : 50% du tarif « auditeur validant », en vigueur en 2020-2021).

Directrice : Nathalie Delgendre

Assistante pédagogique : N.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Pôle Langues : pole.langues@icp.fr

Tél. : 01 70 64 17 24

5.8. Certificats de langues étrangères

L'Institut Catholique de Paris propose dans le cadre du Pôle Langues une préparation spécifique et intensive à des certificats de langues étrangères jouissant d'une reconnaissance internationale.

Ces sessions de préparation à la certification permettent aux étudiants de renforcer leurs compétences et de valider le niveau atteint dans les langues suivantes : allemand, anglais, chinois et espagnol.

Elles leur offrent également un accès facilité à ces certificats (inscription ou préinscription aux examens via le bureau du Pôle Langues) et, dans certains cas, la possibilité de passer les épreuves dans les locaux de l'ICP.

Une session de 24h de préparation par semestre est proposée pour les certificats suivants :

- Semestre 1 :

anglais : TOEFL

- Semestre 2 :

allemand : Goethe Zertifikat (niveaux B1, B2 et C1)

anglais : Cambridge English First, Cambridge English Advanced

chinois : HSK (niveau 1, 2 et 3)

espagnol : DELE (niveau B1, B2 et C1)

Renseignements et inscriptions à la session de préparation :

certification.langues@icp.fr / bureau du Pôle Langues (B28b)

5.9. Les ateliers de recherche documentaire proposés par les bibliothèques de l'ICP

Pour accompagner la recherche dans le labyrinthe des ressources électroniques, les bibliothèques proposent, grâce à des ateliers, d'aider les étudiants et les chercheurs à s'approprier des documentations multiples qui viendront enrichir et faciliter leurs recherches.

Ateliers « 30 minutes sur... »

- l'outil de découverte Recherche+
- les catalogues de bibliothèque
- les bases de données : ATLA, Francis, Index Religiosus, TLG...
- les revues électroniques
- Zotero

Le planning de ces ateliers et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de l'ICP : bibliotheques.icp.fr, rubrique Formation.

Contact : formations.fels@icp.fr

5.10. L'aide à l'insertion professionnelle pour doctorants et jeunes docteurs

L'Institut Catholique de Paris attache une importance particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiants, de ses doctorants et de ses jeunes docteurs.

Dans cette perspective, **à l'occasion de la semaine méthodologique de rentrée** qui a lieu chaque année en octobre, **le Collège doctoral propose à ses doctorants et jeunes docteurs** (promotions 2016, 2017, 2018, 2019, 2020), **quelle que soit leur discipline, une matinée d'aide à l'insertion professionnelle.**

La matinée est également ouverte à un nombre restreint d'étudiants en Master 2 de la Faculté des Lettres désireux de s'inscrire en thèse.

Cet atelier, intitulé « **Des connaissances aux compétences : quels chemins emprunter ?** », aura lieu le **vendredi 16 octobre 2020 de 9h à 12h30.**

Au cours de cette matinée, les points suivants seront abordés et travaillés en interaction avec les doctorants et jeunes docteurs :

- valoriser les compétences du docteur ;
- comprendre les enjeux du portfolio d'expériences et de compétences du doctorant ;
- présenter sa thèse et se présenter de manière efficace ;
- mieux communiquer sur ses compétences.

Au cours de cette matinée, les doctorants et jeunes docteurs auront la possibilité d'écouter plusieurs témoignages pour approfondir chacun de ces points.

Les doctorants et jeunes docteurs qui le souhaitent se verront offrir par le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'ICP plusieurs possibilités pour prolonger et approfondir cette matinée :

- accompagnement personnalisé sur le projet professionnel et la recherche d'emploi par le biais d'entretiens individuels ;
- travail en ateliers (petits groupes) sur des sujets divers « CV et lettre de motivation », « Savoir se présenter », « Réseaux sociaux » etc ;
- accès à des offres de stage et d'emploi via JobTeaser ICP, le *career center* dédié à l'insertion professionnelle des étudiants de l'ICP (<https://icp.jobteaser.com>);
- participation, sur la base du volontariat, au Forum ICP-Entreprises, dédié à l'insertion professionnelle, qui aura lieu le 3 décembre 2020.

Par ailleurs, le Vice-Rectorat à la Recherche et le Service Orientation et Insertion Professionnelle collaborent étroitement afin de conduire chaque année des enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs diplômés de l'Institut Catholique de Paris.

Pour tout renseignement, s'adresser au Service Orientation et Insertion Professionnelle (SOIP) : orientation-insertionpro@icp.fr

6. Les lieux de recherche à l'ICP

Les lieux de recherche à l'Institut Catholique de Paris : l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

Directeur : Le Directeur de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral est nommé par le Recteur après consultation du Conseil scientifique de l'ICP, Conseil de l'Unité de Recherche.

Les enseignants-chercheurs intégrés de l'Institut Catholique de Paris (Droit canonique, Philosophie, Sciences économiques et sociales, *Theologicum*, Sciences de l'éducation, Lettres) sont regroupés au sein d'un unique ensemble pluridisciplinaire : l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

La recherche au sein de cette unité est structurée autour de cinq pôles :

- **Bible et Orient** (responsable : Sophie Ramond)
- **Ethique, Morale et Institutions** (responsable : Ludovic Danto)
- **Langues, Cultures, Histoire et Education** (co-responsables : Jérôme de Gramont et Dominique Alibert)
- **Philosophie et Théologie** (co-responsables : Emmanuel Falque et Vincent Holzer)
- **Théologie des Pratiques** (responsable : Joël Molinaro)

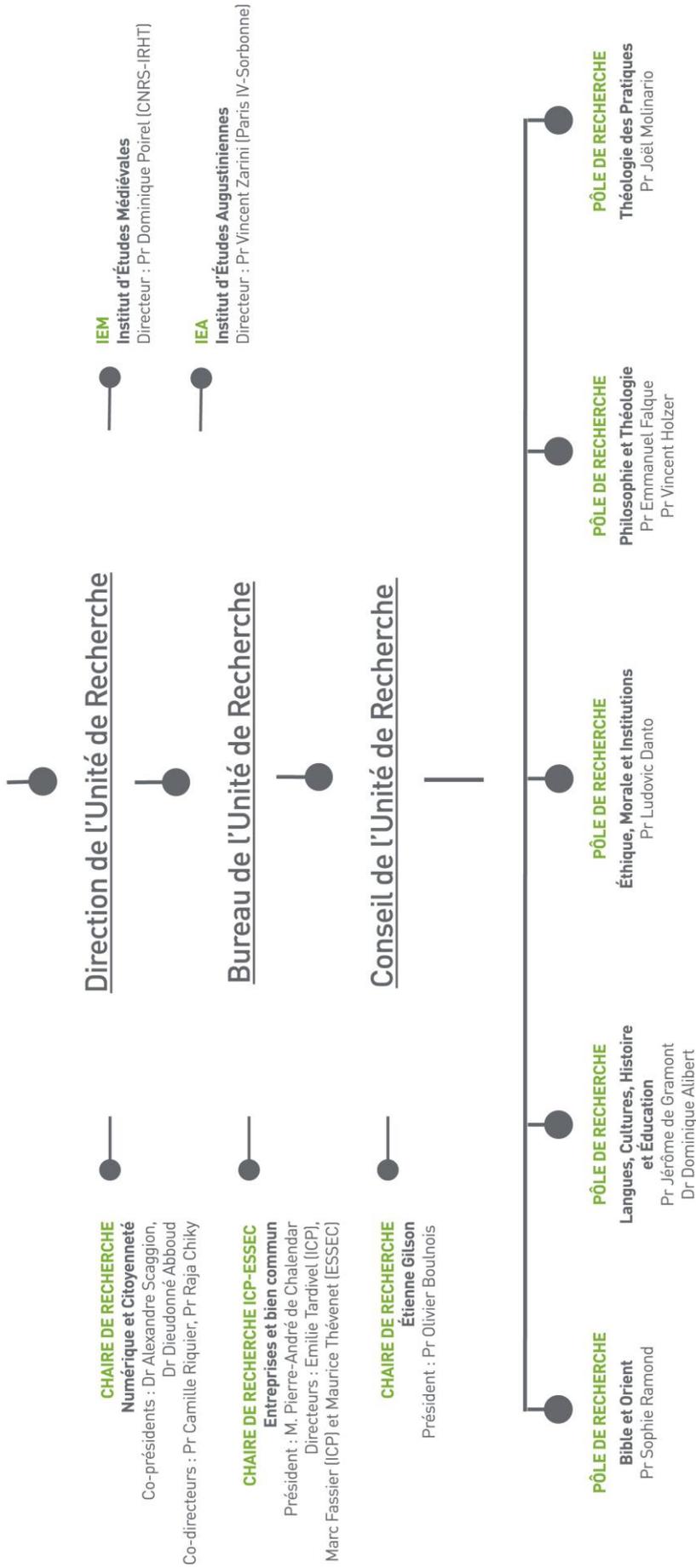
Le projet de l'Unité de Recherche consiste, d'une part, à apporter une contribution qualifiée à l'analyse et à l'interprétation philosophique, sociologique, historique, anthropologique des questions majeures qui habitent notre époque et notre société, et qui se posent dans le champ croisé des cultures qui s'y rencontrent. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre un travail interdisciplinaire qui mobilise les différents pôles de recherche rassemblés dans l'Unité de Recherche, au service d'une approche transversale. D'autre part, l'Unité de Recherche a également pour vocation d'appréhender la spécificité chrétienne dans ce contexte culturel contemporain, et de montrer comment la Tradition chrétienne, qui s'enracine dans les corpus bibliques, patristiques, médiévaux, modernes et contemporains, a la capacité d'élaborer une approche anthropologique susceptible d'entrer en dialogue avec les différentes cultures et religions.

Les doctorants et les post-doctorants de l'Institut Catholique de Paris, qui sont de droit membres temporaires de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », peuvent participer aux travaux de l'un de ses cinq pôles en fonction du thème de leur sujet de recherche.

Le schéma qui figure à la page suivante présente la « géographie de la recherche » à l'Institut Catholique de Paris, les cinq pôles qui y ont été définis et qui regroupent l'ensemble des enseignants-chercheurs intégrés.

Pour en savoir plus sur les recherches entreprises au sein de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société », consulter son carnet de recherche à l'adresse suivante : icp.hypotheses.org

Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »



7. Le corps professoral du Collège doctoral

› DROIT CANONIQUE

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
DANTO (Professeur, ICP)	Ludovic	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Droit canonique
ECHAPPE (Maître de conférences, ICP)	Olivier	HDR	Docteur en Droit
GREINER (Professeur, ICP)	Philippe	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Droit canonique

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
JACQUEMIN	Albert		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud XI)
PETIT (Enseignant à la Faculté Notre Dame et Vice-Official de Paris)	Emmanuel		Doctorat en Droit canonique
TAWIL	Emmanuel		Doctorat d'Etat en Droit et Doctorat canonique en Droit canonique (Strasbourg)
GONÇALVES (Maître de conférences, ICP)	Bruno		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud XI)
BURGUN (Maître de conférences, ICP)	Cédric		Doctorat en Droit canonique et Doctorat en Droit (Université Paris II)

› PHILOSOPHIE

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
DE GRAMONT (Professeur, ICP)	Jérôme	HDR	Doctorat d'Université et diplôme canonique
FALQUE (Professeur, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en Philosophie et diplôme canonique
PETIT (Maître de conférences, ICP)	Jean-François	HDR	Doctorat en Philosophie et diplôme canonique
RIQUIER (Professeur, ICP)	Camille	HDR	Doctorat en Philosophie
TARDIVEL-SCHICK (Professeur extraordinaire, ICP)	Emilie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Philosophie

Accompagnateurs de thèse

DEVILLAIRS (Professeur <i>durante munere</i> , ICP)	Laurence		Doctorat en Philosophie
SHARKEY (Maître de conférences, ICP)	Ronan		Doctorat en Philosophie
SOLIGNAC (Maître de conférences, ICP)	Laure		Doctorat en Philosophie et diplôme canonique

› SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
ARENES (Professeur, ICP)	Jacques	HDR	Doctorat en psychopathologie fondamentale et psychanalyse
BOURDIN (Professeur, ICP)	Bernard	HDR	Doctorat canonique en Théologie
DUBERNET (Professeur extraordinaire, ICP)	Cécile	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Relations internationales et diplôme canonique
ECHAPPE (Maître de conférences, ICP)	Olivier	HDR	Doctorat en Droit public et diplôme canonique
ENOS-ATTALI (Professeur extraordinaire, ICP)	Sophie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Science politique
LASIDA (Professeur, ICP)	Elena	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Sciences sociales et économiques
LINCOT (Professeur, Faculté des Lettres, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en Sciences des textes et des documents et diplôme canonique et Doctorat en Histoire
DE NANTEUIL (Professeur, ICP)	Arnaud	Agrégation de Droit public	Doctorat en Droit public
ROUAY-LAMBERT (Professeur extraordinaire, ICP)	Sophie	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Urbanisme et diplôme canonique
VALASIK (Professeur extraordinaire, ICP)	Corinne	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat en Sociologie et diplôme canonique

› SCIENCES DE L'ÉDUCATION

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
BOURGATTE (Maître de conférences)	Michaël	HDR	Doctorat en Sciences de l'information et de la communication
MUTUALE (Professeur, ICP)	Augustin	HDR	Doctorat en philosophie et en sciences de l'éducation
PARAYRE (Maître de conférences)	Séverine	HDR	Doctorat en science de l'éducation
TESSIER (Professeur, ICP)	Laurent	HDR	Doctorat en sociologie

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
BARTH (Professeur des Universités)	Britt-Mari	HDR	Doctorat en philosophie et HDR en éducation
DE KETELE (Professeur des Universités)	Jean-Marie	HDR	Doctorat en psychopédagogie
LECOCQ (Professeur des Universités)	Gilles	HDR	Doctorat en psychologie

› THEOLOGIE, EXEGESE BIBLIQUE, PATRISTIQUE ET ORIENTALISME

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
BERCEVILLE (Professeur, ICP)	Gilles	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
BORDEYNE (Professeur, ICP)	Philippe	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
BRICOUT (Professeur, ICP)	Hélène	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
CHOLVY (Professeur, ICP)	Brigitte	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
FINO (Professeur, ICP)	Catherine	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
FORESTIER (Maître de conférences, ICP)	Luc	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
GAZZOLA (Maître de conférences, ICP)	Claudio (Isaïa)	<i>Nihil obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
HOLZER (Professeur, ICP)	Vincent	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOLINARIO (Professeur, ICP)	Joël	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOREL (Maître de conférences, ICP)	Isabelle	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
MOOG (Professeur, ICP)	François	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
PISANI (Maître de conférences, ICP)	Emmanuel	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
PRETOT (Professeur, ICP)	Patrick	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
RAMOND (Professeur, ICP)	Sophie	HDR et <i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
SOULETIE (Professeur, ICP)	Jean-Louis	HDR et <i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
TREBUCHET (Maître de conférences, ICP)	Marie-Dominique	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
ARTUS * (Professeur émérite)	Olivier	HDR et <i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
BURNET (Professeur UC Louvain)	Regis	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie
GAGEY* (Professeur émérite)	Henri-Jérôme	<i>Nihil Obstat</i>	Doctorat canonique en Théologie

Accompagnateurs de thèse

CASSINGENA-TREVEDY (Maître de conférences, ICP)	François		Doctorat canonique en Théologie
DROUIN (Maître de conférences, ICP)	Gilles		Doctorat canonique en Théologie
DE LA HOUGUE (Maître de conférences, ICP)	Henri		Doctorat canonique en Théologie
GREINER (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat canonique en Théologie
HETIER (Maître de conférences, ICP)	Denis		Doctorat canonique en Théologie
MAALOUF (Maître de conférences, ICP)	Charbel		Doctorat canonique en Théologie
MATTA (Maître de conférences, ICP)	Yara		Doctorat canonique en Théologie
RAIMBAULT (Maître de conférences, ICP)	Christophe		Doctorat canonique en Théologie
WAYMEL (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat canonique en Théologie
LACROIX (Maître de conférences, ICP)	Roland		Doctorat canonique en Théologie
MONTOUX (Maître de conférences, ICP)	Arnaud		Doctorat canonique en Théologie
OIRY (Maître de conférences, ICP)	Béatrice		Doctorat canonique en Théologie
REICHERT (Chargé d'enseignement)	Jean-Claude		Doctorat canonique en Théologie
BRISON (Maître-assistant)	Sylvain		Doctorat canonique en Théologie

* Les enseignants-chercheurs dont le nom est suivi d'un astérisque assurent le suivi des thèses qu'ils ont déjà en charge sans prendre de nouveaux doctorants.

› LETTRES

ACCOMPAGNATEURS DE THESE

Directeurs de thèse

Directeurs de thèse intégrés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
BUCHET (Professeur, ICP)	Christian	HDR	Doctorat en histoire
DESHOULIERES (Professeur, ICP)	Valérie	HDR	Doctorat en lettres
LINCOT (Professeur, ICP)	Emmanuel	HDR	Doctorat en histoire et Doctorat en Sciences des textes et des documents et diplôme canonique
NABERT (Professeur, ICP)	Nathalie	HDR	Doctorat en lettres
WIEL (Professeur, ICP)	Véronique	HDR	Doctorat en lettres

Directeurs de thèse associés au corps enseignant

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
GAGEY (Professeur, Université d'Artois)	Anne	HDR	Doctorat en histoire

Accompagnateurs de thèse

Nom	Prénom	Habilitation	Doctorat
ALIBERT (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat en histoire
ANCELET-NETTER (Maître de conférences, ICP)	Dominique		Doctorat en lettres
ARNOULD-BEHAR (Maître de conférences, ICP)	Caroline		Doctorat en archéologie
CHOISEL (Maître de conférences, ICP)	Francis		Doctorat en histoire
COULANGEON (Maître de conférences, ICP)	Cécile		Doctorat en histoire de l'art et archéologie
FORDERER (Maître de conférences, ICP)	Christof		Doctorat en littérature germanique
GOUPY (Maître de conférences, ICP)	Marie		Doctorat en science politique
LOUIS-DIMITROV (Maître de conférences, ICP)	Delphine		Doctorat en littérature américaine

MILLNER (Maître de conférences, ICP)	Clélie		Doctorat en littérature comparée
PETTINAROLI (Maître de conférences, ICP)	Laura		Doctorat en histoire
PIETTRE (Maître de conférences, ICP)	Pauline		Doctorat en histoire

- > Selon les critères d'évaluation du HCERES, sont directeurs de thèse :
- les professeurs
 - les maîtres de conférences munis d'un *Nihil Obstat* ou d'une HDR
 - les professeurs associés
- > Sont accompagnateurs de thèse :
- les maîtres de conférences docteurs

Pour en savoir plus sur les recherches entreprises par chacun de ces enseignants-chercheurs, consulter la page *Les membres de l'unité de recherche* du volet *Recherche* du site de l'Institut Catholique de Paris : <https://www.icp.fr/recherche/l-unite-de-recherche/les-membres-de-l-unite-de-recherche/>

8. Les colloques et journées d'études

COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDES

Septembre 2020

Jeudi 10 septembre **Session de rentrée du CED du Theologicum**
Colloque rentrant dans le cadre d'un parcours pédagogique
9h-15h
Theologicum - CED - 01 44 39 52 57
ced.theologicum@icp.fr

Octobre 2020

Jeudi 1^{er} octobre **Marque d'Honneur, comportements et gestes de préséance en politique (France – XVIe-XVIIIe siècle)**
Journée d'études de niveau « recherche »
Faculté de Lettres – i.lahlou@icp.fr

Mercredi 14 octobre **« De la communauté éducative inclusive. Déploiement : discours et pratiques »**
Journée de rentrée du Cycles des études doctorales de l'ISP- Faculté de l'Education Colloque rentrant dans le cadre d'un parcours pédagogique
ISP-Faculté d'Education – doctoratisp.fe@icp.fr

Vendredi 16 octobre	Conférence inaugurale de rentrée du Collège doctoral 14h-16h Conférence rentrant dans le cadre d'un parcours pédagogique Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr
---------------------	---

Novembre 2020

Tous les lundis du mois **« Vivre ? »**
Séminaire de recherche
16h-18h - Faculté de Lettres – i.lahlou@icp.fr

Décembre 2020

Jeudi 10 et vendredi 11 décembre	« La Cathédrale immortelle ? » Colloque de recherche Institut d'Etudes Médiévales – institutetudesmedievales@icp.fr
----------------------------------	---

Janvier 2021

Mercredi 20 janvier et
jeudi 21 janvier

« **Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde** » (Mt
28,20) **La liturgie au miroir de la crise sanitaire.**

Colloque de recherche

Theologicum - ISL - 01 44 39 84 80 – isl.theologicum@icp.fr

Février 2021

Mercredi 6 février

« **Marie dans les écrits mystiques chrétiens et musulmans** »

Journée d'études

Theologicum – ISTR- istr.theologicum@icp.fr

Du lundi 22 au mercredi 24
février

« **Crise écologique : Responsabilité des chrétiens, Solidarités
nouvelles** »

Colloque de recherche

ISEO/ISPC – iseo.theologicum@icp.fr

Mars 2021

Du lundi 1^{er} au mercredi 3
mars et du lundi 8 au
mercredi 10 mars

Conférences de la Chaire Gilson

Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr

Vendredi 12 mars

« **L'éthique intellectuelle** »

Colloque de recherche

Faculté de Philosophie – philosophie@icp.fr

Jeudi 18 et vendredi 19
mars

Colloque du Pôle « Bible et Orient », sur le thème de la rétribution

Colloque de recherche

Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr

Vendredi 26 mars

« **Journée d'hommage à Ph. Capelle-Dumont** »

Journée d'hommage

Faculté de Philosophie – philosophie@icp.fr

Mercredi 24 et jeudi 25
mars

Colloque de bilan du groupe UDESCA sur l'anthropologie chrétienne

« L'avenir : critique, résistance, utopie »

Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr

Mai 2021

Date à confirmer

« Globaliser la politique étrangère de la France (XXe-XXIe siècles) »

Colloque de recherche

Faculté de Lettres – i.lahlou@icp.fr

Jeudi 27 et vendredi 28
mai

Colloque du pôle « Philosophie et Théologie » : « Du tout autre au non-autre. Analogie et expérience. »

Séminaire de recherche

Vice-Rectorat à la Recherche – 01 70 64 17 06 – recherche@icp.fr

9. *La Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités*

La Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités

Transversalités - Revue de l'Institut Catholique de Paris est une **publication trimestrielle universitaire pluridisciplinaire**. Elle met en œuvre l'expertise d'une université catholique pour déchiffrer la complexité du monde et de la société.

La revue *Transversalités* rassemble les contributions d'enseignants et de chercheurs de l'Institut Catholique de Paris, et d'autres universités françaises et étrangères. Chaque numéro de la revue est ainsi constitué de trois rubriques :

- **un dossier thématique**, qui permet d'appréhender de manière interdisciplinaire une question anthropologique, théologique ou sociétale
- **des contributions variées (Varia)**
- **une chronique** des événements scientifiques qui ont eu lieu à l'Institut Catholique de Paris.

La *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* est indexée dans ATLA, la base de données de l'*American Theological Library Association*, et est classée comme **revue scientifique** par le HCERES et ERIH Plus (European Reference Index for the Humanities).

Une mise à disposition numérique de la revue est effective depuis janvier 2013, par l'intermédiaire du portail **Cairn**. D'autre part, les archives de la revue (antérieures à 2008), sont accessibles par le portail **Gallica** de la BnF.

› **Comité de rédaction**

Directeur de la revue : Camille Riquier, Directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »

Secrétaire de rédaction : Bertrand Dufour

Comité de rédaction :

△ Membres de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris

- Charles Bobant, Délégué scientifique au Vice-Rectorat à la Recherche
- Bernard Bourdin, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Cécile Coulangeon, Pôle Langues, Cultures, Histoire et Éducation
- Ludovic Danto, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Catherine Fino, Pôle Éthique, Morale et Institutions
- Jérôme de Gramont, Pôle Philosophie et Théologie
- Vincent Holzer, Pôle Philosophie et Théologie
- Arnaud Montoux, Pôle Philosophie et Théologie
- Émilie Tardivel-Schick, Pôle Philosophie et Théologie

△ Membres extérieurs

- Olivier Campa, Professeur de Chaire supérieure en Philosophie, CPGE-LLG, Paris
- Guillaume Métayer, CELLF, CNRS – Sorbonne Université, Paris
- Chiara Pesaresi, Université Catholique de Lyon
- Giuseppe Tognon, Université LUMSA, Rome

Sur proposition du directeur de thèse, **la Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités est ouverte à la publication d'articles de doctorants** soumis à une expertise en aveugle pour approbation.

Un bulletin d'abonnement à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités* est disponible à la fin de cette brochure (*encart*).

10. Les ressources documentaires du Collège doctoral

10.1. Le réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris offre au total 400 places assises, environ 700 000 volumes, dont 135 000 en libre accès.

Aujourd'hui constituées en vue de former tous les étudiants inscrits à l'Institut Catholique de Paris et d'offrir des ressources documentaires aux chercheurs en théologie, philosophie, droit canonique, études bibliques et sciences humaines, les bibliothèques de l'ICP sont inséparables de la fondation de l'institution à laquelle elles appartiennent.

Elles conservent à la fois des documents rares ou anciens et des fonds contemporains à la pointe de la recherche. Elles mettent à disposition de leurs quelque 6 000 lecteurs des manuscrits, des archives, des incunables, des bibliothèques léguées et maintenues en ensembles cohérents, des collections complètes de périodiques de haut niveau, des fonds particuliers, et offrent, aujourd'hui, à la consultation des périodiques électroniques, des e-books ou encore des bases de données spécialisées.

Conscientes de la nécessité de guider leurs lecteurs dans l'éventail très large des ressources documentaires disponibles, les bibliothèques proposent des outils de recherche, communs à l'ensemble de nos 5 bibliothèques : le catalogue des collections imprimées mais également l'outil **Recherche+**, qui permet à la fois de rechercher des références dans les collections imprimées mais aussi dans les ressources électroniques, accessibles pour une très grande part à distance, hors campus.

Afin d'explorer toutes les facettes de cet outil et les multiples possibilités offertes par la documentation électronique, l'accent est porté sur la formation des lecteurs. **Des ateliers, points de rendez-vous réguliers, proposent aux étudiants et aux chercheurs d'approfondir leurs connaissances sur les outils de recherche documentaire mis à leur disposition.**

Au service de ses lecteurs, le réseau des bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris est porté par une équipe de plus de 30 personnes chargées d'améliorer sans cesse l'offre documentaire et de moderniser les outils de consultation en interaction constante avec les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire.

● La Bibliothèque universitaire de Fels

Fondée en même temps que l'Institut Catholique de Paris en 1875, la Bibliothèque de Fels porte le nom d'Edmond de Fels dont la générosité a permis en 1935 la construction des magasins et de la première salle de lecture. Enrichie au fil des années de nombreuses donations, elle rassemble aujourd'hui un ensemble documentaire d'une étonnante ampleur au cœur du campus universitaire, reflet des disciplines enseignées dans les facultés.

La salle du 1^{er} étage dessert les facultés des Lettres, de Sciences sociales et d'Education, et met à disposition des étudiants 7 000 livres, 152 revues et un fonds sur l'insertion professionnelle.

La salle du 5^{ème} étage, dévolue à la philosophie et à la théologie, réservée aux étudiants et professeurs de ces disciplines, met à disposition 18 000 livres et 336 revues, ainsi que le fonds documentaire de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE).

Domaines couverts : théologie, ecclésiologie, patristique, spiritualité, pastorale, liturgie, exégèse, œcuménisme, dialogue interreligieux, histoire de l'Eglise, philosophie, psychologie, droit canonique, sciences sociales, histoire antique, histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de Paris, géographie, art, littérature anglaise, littérature allemande, littérature française.

Fonds documentaires et fonds patrimoniaux :

- 500 000 volumes, dont 30 000 antérieurs à 1811
- 25 000 volumes en libre accès
- 6 000 périodiques dont 500 en cours d'abonnement
- 62 incunables
- 2 200 imprimés du XVIème siècle
- 25 000 thèses, dont 3 700 soutenues à l'Institut Catholique de Paris
- 2 000 manuscrits latins, orientaux et contemporains (en cours de catalogage dans Calames)
- 780 tablettes cunéiformes et 11 sceaux-cylindres
- 11 289 photographies anciennes (positifs sur papier) et 11 129 diapositives sur verre, 2738 vues stéréoscopiques sur plaques de verre, 5243 négatifs
- un ensemble d'estampes et de cartes

Pour les fonds particuliers se référer à la liste complète sur le site web des bibliothèques (rubrique Rechercher > Collections patrimoniales)

Les services :

- 250 places assises
- espaces de travail en groupe
- prêt à domicile de tous les documents publiés à partir de 1914
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- aide à la recherche documentaire
- séminaires et cours : il est possible de faire mettre de côté en salle de lecture pour plusieurs mois un corpus réduit d'ouvrages qui seront ainsi à disposition des étudiants
- prêt entre bibliothèques
- photocopies / impression de documents
- suggestions d'acquisitions

Horaires : Année universitaire : lundi, mardi, mercredi de 9h à 20h30 ; jeudi, vendredi de 9h à 19h ; samedi de 9h à 12h30

Vacances universitaires : lundi à vendredi de 9h à 18h

Mi-juillet à mi-septembre : lundi à vendredi de 13h à 18h

Fermeture pendant les vacances de Noël et les deux premières semaines d'août

Tous les changements d'horaires et les fermetures sont annoncés à l'avance à la bibliothèque par voie d'affichage et sur le site : <https://bibliotheques.icp.fr> et sur la page Facebook des bibliothèques : <https://www.facebook.com/bibliothequesICP/>

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 30 - Fax : 01 44 39 52 98

Courriel : bibliotheque.de.fels@icp.fr

• La Bibliothèque Jean de Vernon

La Bibliothèque Jean de Vernon réunit dans un même lieu deux fonds de bibliothèques spécialisées :

• La BOSEB (Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Études Bibliques)

Domaines d'expertise : les sciences bibliques

- exégèse biblique, écrits, commentaires et milieu de l'Ancien et du Nouveau Testament
- langues, archéologie, histoire et civilisation du Proche Orient ancien (akkadien, égyptien, syriaque, ...)

Fonds documentaire :

- 44 000 ouvrages pour la quasi-totalité en libre accès
- 600 périodiques dont 200 sont en cours d'abonnement
- 270 cartes

• L'IFEB (Bibliothèque de l'Institut Français d'Études Byzantines)

Domaines d'expertise : le monde byzantin

- histoire de l'empire byzantin
- institutions de l'Église orthodoxe, patriarcat de Constantinople
- patristique grecque

Fonds documentaire :

- plus de 40 000 ouvrages pour les 3/4 en libre accès
- 900 titres de revues, dont 100 courants, notamment des revues provenant de Grèce, d'Asie mineure et de divers foyers de la diaspora grecque autour de la Méditerranée
- 70 manuscrits
- 1 200 sceaux byzantins
- 200 cartes des Balkans et du Proche Orient du début du XXème siècle

Les fonds de la Bibliothèque Jean de Vernon sont accessibles aux chercheurs, aux doctorants ainsi qu'aux étudiants de master sur recommandation d'un professeur.

Les services :

- nombre de places assises : 70
- salle de travail en groupe
- consultation sur place
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- 6 postes de consultation
- aide à la recherche documentaire
- signalement dans le catalogue des articles de revues et d'ouvrages collectifs
- prêt entre bibliothèques (photocopies)
- photocopies / impression de documents

Horaires : Année universitaire : lundi de 13h à 19h ; mardi, mercredi, jeudi de 9h à 19h ; vendredi de 9h à 18h ; samedi de 9h à 13h.

Vacances universitaires : lundi de 13h à 18h ; du mardi au vendredi de 10h à 18h. Fermeture pendant les vacances de Noël.

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 34 - Fax : 01 44 39 52 36
Courriel : bibliotheque.de.vernon@icp.fr

● La Bibliothèque de la Faculté de Droit canonique

Attention : la Bibliothèque de droit canonique est installée dans un local provisoire pour l'année universitaire 2020-2021. Certaines collections sont de ce fait inaccessibles et non communicables.

Domaines d'expertise : le droit canonique

- histoire des sources et des institutions
- jurisprudence matrimoniale
- droit des Eglises catholiques orientales
- droit liturgique
- vie consacrée
- relations entre les cultes et les Etats

Fonds documentaire :

- plus de 9 000 monographies en semi-accès libre
- 140 titres de revues, dont 65 courants

Les services :

- nombre de places assises : 10
- prêt à domicile
- réservation de documents
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- 2 postes de consultation
- aide à la recherche documentaire
- prêt entre bibliothèques
- photocopies / impressions

Horaires : Année universitaire : lundi, mardi de 9h à 12h30 ; mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h ; jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h ; vendredi de 9h à 18h
Vacances universitaires : consulter le site <http://bibliotheques.icp.fr>

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 82 - Fax : 01 42 84 17 11
Courriel : bibliotheque.canonique@icp.fr

● Le Centre documentaire de l'Institut Supérieur de Pédagogie

Domaines d'expertise : les questions d'éducation

- sciences de l'éducation
- psychologie et sociologie de l'éducation
- enseignement spécialisé
- formation des enseignants et des formateurs
- didactique des disciplines
- histoire et philosophie de l'éducation...

Fonds documentaire :

- plus de 25 000 monographies en accès libre
- environ 50 abonnements de périodiques en cours
- fonds Rey-Herme, bibliothèque d'histoire des institutions éducatives XVIème-XIXème : 1 800 ouvrages, consultables sur rendez-vous
- thèses et mémoires

Les services :

- nombre de places assises : 35
- prêt à domicile
- réservation de documents
- site web des bibliothèques : bibliotheques.icp.fr avec accès au catalogue et aux ressources documentaires en ligne
- 7 postes de consultation
- formations et aide à la recherche documentaire
- prêt entre bibliothèques
- photocopies
- lettre de veille
- page Facebook : <http://facebook.com/Centre-Documentaire-de-IISP-Faculté-déducat>

Horaires : Année universitaire : lundi de 10h à 18h ; mardi de 11h à 19h ; mercredi de 10h à 18h ; jeudi de 11h à 18h ; vendredi de 10h à 17h

3 rue de l'Abbaye, 75006 Paris

Tél. : 01 44 39 60 20

Courriel : m.viot@icp.fr

● Bibliothèque associée : La bibliothèque de l'Institut d'Études Augustiniennes

Bibliothèque spécialisée dans les domaines de l'augustinisme, de l'histoire du christianisme ancien et médiéval et de la patristique. Ouverte aux doctorants de l'ICP. Co-gérée par l'ICP, l'Université Paris IV et le CNRS.

Catalogue en ligne :

- consultable à partir du SUDOC <http://www.sudoc.abes.fr/>

95 rue de Sèvres, 75006 Paris

Tél : 01 43 54 80 25

10.2. Les ressources électroniques

Accessibles dans les cinq bibliothèques du réseau et à distance, ces ressources sont constituées de bouquets de revues en lignes, de collections d'ebooks et de bases de données, proposant des références bibliographiques et / ou un accès au texte intégral des articles référencés. Elles sont mises à la disposition de tout lecteur inscrit à l'Institut Catholique de Paris.

Le site web des bibliothèques, <https://bibliotheques.icp.fr/> donne accès à l'intégralité des ressources disponibles, rapidement répertoriées ci-dessous.

Des formations ou un accompagnement personnalisé sont proposées par les bibliothèques afin de mieux s'orienter dans l'ensemble des ressources proposées.

- **Bases de données de références bibliographiques**

(ATLA, Francis, Index Religiosus ...)

- **Revue en ligne**

(Cairn, JSTOR, Revues.org ...)

- **Des collections d'ebooks**

(Cairn.info, encyclopédies de poches, Proquest Ebook central ...)

- **Des corpus de textes**

(Jurisclasseur, Library of Latin Texts, Thesaurus Linguae Graecae, Digital Karl Bath Library, Patrologia Latina, Sources chrétiennes ...)

- **Des encyclopédies généralistes**

(Encyclopedia Universalis, Encyclopedia Britannica, ...)

10.3. Le service des Archives

Le service des Archives est chargé de conserver **les archives historiques de l'Institut Catholique de Paris** depuis sa création : ces documents proviennent de la direction (Rectorat, Vice-Rectorat, Secrétariat Général), des différents services, des Facultés et des Écoles.

De plus le service conserve **des fonds d'archives du Concile Vatican II**, suite à l'appel lancé, à l'occasion du Congrès des archivistes de l'Église de France en novembre 1987, par Mgr Paul Guiberteau, alors recteur de l'Institut Catholique de Paris, pour identifier les fonds présents sur le territoire français.

Les archives accueillent également **des fonds versés par des personnalités extérieures à l'Institut Catholique de Paris** présentant un intérêt pour l'histoire et la pensée de l'Église aux 19^e et 20^e siècles.

Au total, ce sont **500** mètres linéaires d'archives qui sont conservés dans ce service.

Le service des Archives de l'Institut Catholique de Paris accueille une centaine de chercheurs chaque année, dont un quart sont des chercheurs étrangers.

• Présentation des fonds

› Archives historiques de l'Institut Catholique de Paris

- Les annuaires de l'Institut Catholique de Paris et des Ecoles.
- Les comptes rendus des assemblées générales des Evêques fondateurs, 1875-1959 (26 cartons), inventaire publié.
- La collection complète de la revue de l'Institut Catholique de Paris.
- Les archives des recteurs :
Mgr Maurice d'Hulst (1881-1896), (6 cartons), inventaire publié
Mgr Pierre-Louis Péchenard (1896-1907), (3 cartons), inventaire publié
S. E. le Cardinal Alfred Baudrillart (1907-1942), (342 cartons), inventaire partiel. Ce fonds a été encore enrichi par un versement de nouvelles archives.
Mgr Jean Calvet (1942-1946), inventaire publié
Mgr Emile Blanchet (1946-1966), (68 cartons), inventaire publié.
- Des dossiers individuels concernant les professeurs, parmi lesquels : Edouard Branly, Adrien Bressolles, Paul de Broglie, Henri Cazelles, Jean Châtillon, Alphonse Dain, Jean Daniélou, Pierre Gasparri, Robert d'Harcourt, Albert de Lapparent, Paul Lesourd, Jacques Maritain, Pierre Rousselot, Ernest Seillière... (235 cartons).
- Des documents sur la vie étudiante, les programmes des facultés, le contenu des enseignements, les colloques et les conférences, les manifestations, depuis la création de l'Institut Catholique de Paris.
- Des documents et travaux sur l'histoire du couvent des Carmes.

› Archives du Concile de Vatican II

Le service conserve les archives de :

- Mgr Pierre Hautmann (73 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Streiff (23 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Le Cordier (38 cartons), inventaire publié
- Mgr Jacques Denis (4 cartons), inventaire publié
- Mgr Blanchet (3 cartons), inventaire publié
- Mgr Jean Badré (1 carton), inventaire publié
- Jean Levillain (1 carton), inventaire publié

› Archives entrées par voie extérieure

Le service est également chargé d'accueillir des fonds d'archives donnés, légués ou déposés par des personnes, des associations extérieures à l'Institut Catholique de Paris.

Cette partie concerne entre autres :

- Les archives du Comité catholique de propagande française à l'étranger (1915-1940), de l'Œuvre des petits ramoneurs (1816-1906), de la Société Saint-Vincent-de-Paul (1853-1909), etc.
- Les travaux de certains professeurs, les archives de personnalités liées ou non à l'Institut : J. Barrande, M. Fargues, E. Germain, E. Hello, E. Le Roy, A. Lefas, H. Longnon, Famille Veuillot, J. Malègue.

• Projets en cours

Plusieurs projets sont en cours pour faire mieux connaître les riches fonds d'archives conservés à l'Institut Catholique de Paris.

Depuis plusieurs années, les archives accueillent des groupes d'étudiants de l'Institut Catholique de Paris en Histoire de l'Eglise, encadrés par leurs enseignants, qui viennent se familiariser avec le monde des archives afin de faciliter leurs démarches pour leur travail de recherche.

Le responsable des archives et un enseignant en histoire animent, chaque année, un module de la semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral : ce module est consacré à la découverte des archives, à leur mode de fonctionnement, à leur utilisation et à la découverte des sources archivistiques de l'Eglise de France.

L'intégration des archives de l'Institut Catholique de Paris au catalogue Calames de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (catalogue des archives et des manuscrits des bibliothèques universitaires françaises, des établissements de recherche ainsi que des grands établissements nationaux), va permettre une meilleure visibilité des archives de l'Institut Catholique de Paris au niveau national et international. Calames offre la possibilité de mettre en ligne les inventaires de différents fonds d'archives, voire des fonds d'archives. Après l'inventaire du fonds Blanchet (archives du Concile Vatican II), c'est la correspondance du journal *L'Univers* qui fait l'objet d'une mise en ligne progressive.

Par ailleurs, des publications de certains fonds d'archives ont débuté. Après la publication du Journal de Mgr Blanchet, pendant la première session du Concile (10 octobre 1962 - 8 décembre 1962), publiée dans le n°121 de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités*, c'est l'édition complète de son journal pour les 4 sessions du Concile qui a

été publiée dans le *Supplément 5* de la revue *Transversalités*. D'autres journaux des Pères conciliaires attendent aux archives les chercheurs pour être livrés au grand jour.

Enfin, lors d'événements scientifiques organisés par l'Institut Catholique de Paris, pourront désormais être présentés des documents inédits, conservés aux archives de l'Institut Catholique de Paris.

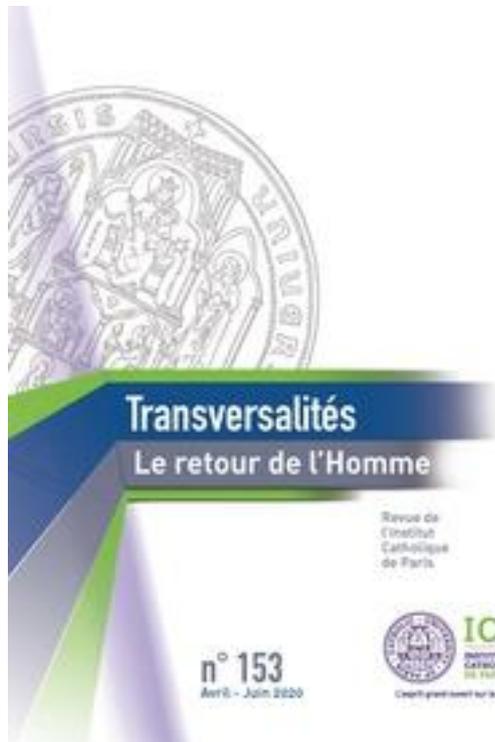
Chargé d'inventorier et classer les fonds pour les mettre à la disposition des chercheurs, de mieux faire connaître les existants et d'en découvrir de nouveaux, Serge Sollogoub, responsable des archives, propose une aide documentaire personnalisée sur chaque sujet de recherche. Il offre la possibilité aux chercheurs qui le souhaitent de photographier les documents d'archives qui les intéressent.

Horaires : du lundi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h15 à 17h30
Consultation sur place et sur rendez-vous

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06 (entrée par le 74 rue de Vaugirard)
Tél. : 01 44 39 52 93
Courriel : archives@icp.fr

Toutes les informations figurant dans cette brochure ne sont données qu'à titre indicatif. Vous trouverez l'information à jour dans le volet Recherche du site de l'Institut Catholique de Paris.

Abonnez-vous à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif étudiant !



Tarif étudiant : 35 €*

* Sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité

À l'occasion de la rentrée du Collège doctoral, la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* informe les étudiants qu'ils peuvent souscrire à l'abonnement annuel au tarif étudiant pour **les 4 numéros à paraître en 2021**.

Il est toujours possible de s'abonner en cours d'année universitaire, vous recevrez alors le cas échéant les numéros déjà parus de l'année 2021.

Le bulletin d'abonnement (au dos de cette page) est à envoyer par courrier, accompagné de votre règlement et de la photocopie recto-verso de votre carte d'étudiant, à :

SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France

Revue Transversalités

21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06

Tél. : 01 44 39 52 08 - Fax : 01 44 39 60 25

Courriel : transversalites@icp.fr

Bulletin d'abonnement 2021

- Je souhaite m'abonner à la *Revue de l'Institut Catholique de Paris – Transversalités* au tarif de 35 € pour une durée de 1 an (4 numéros en 2021)

(Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant obligatoire, à joindre au bulletin)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Pays :

Choisissez votre mode de paiement :

- Directement par chèque à l'ordre de Institut Catholique de Paris – Transversalités, à adresser à :
SER – Revue Transversalités – 14, rue d'Assas, 75006 Paris – France
- Par virement à adresser à :

CIC : 57 rue de Rennes, 75006 Paris

IBAN n° FR 76 / 3006 / 6100 / 6100 / 0104 / 1210 / 595 BIC (Bank Identification Code) : CMCIFRPP

Reporter la référence suivante sur l'avis de virement : ABO/TRANSV

Annexe : Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant



Direction de la Recherche
et du Collège doctoral

Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant

Cycle d'études doctorales :

Nom et prénom du doctorant :

Année d'inscription : Discipline :

Directeur de thèse :

icp.fr

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06
Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : college.doctoral@icp.fr
Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (ESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

Direction de la Recherche
et du Collège doctoral

1. EXPERIENCES SCIENTIFIQUES

	a. Activités liées à la formation doctorale (à l'ICP et hors ICP)*	Compétences acquises**
	<ul style="list-style-type: none">• Participation à des colloques scientifiques, journées d'études, ateliers (activités ponctuelles)	
	<ul style="list-style-type: none">• Participation à des séminaires, cours et Chaires semestriels ou annuels	
	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la semaine méthodologique du Collège doctoral	

icp.fr

<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la matinée d'insertion professionnelle du Collège doctoral 	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la maîtrise des outils de recherche (HAL, Zotero, etc.) 	

<p>b. Autres activités scientifiques (à l'ICP et hors ICP)*</p>	<p>Compétences acquises**</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Communications à des colloques nationaux ou internationaux (Indiquer le titre, le lieu, la date et le cadre de la communication) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des projets de recherche 	



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

Direction de la Recherche
et du Collège doctoral

	<ul style="list-style-type: none">• Séjours de recherche
	<ul style="list-style-type: none">• Publications scientifiques
	<ul style="list-style-type: none">• Autres publications : compte-rendu, traduction, correction/relecture d'articles
	<ul style="list-style-type: none">• Activités éditoriales

icp.fr

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06
Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : college.doctoral@icp.fr
Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

<ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'organisation d'événements scientifiques et montage de projets	
<ul style="list-style-type: none">• Organisation de séminaires ou de journées d'études	
<ul style="list-style-type: none">• Autres	



2. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

	c. Activités professionnelles liées à la formation doctorale	Compétences acquises**
	<ul style="list-style-type: none">• Activités d'enseignement (Indiquer les dates/années universitaires ou semestres, le volume horaire et le niveau)	
	<ul style="list-style-type: none">• Autres (Par exemple, stages liés à la thèse ou activités liées à la profession exercée qui font appel à des compétences du référentiel)	

* Pour chaque activité, indiquer la date, le lieu et le cadre. Joindre un justificatif, s'il a été remis.

** Voir le référentiel de compétences du docteur dans l'Arrêté du 22 février 2019 (en Annexe de ce modèle), définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.



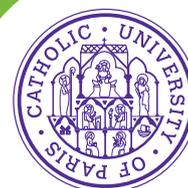
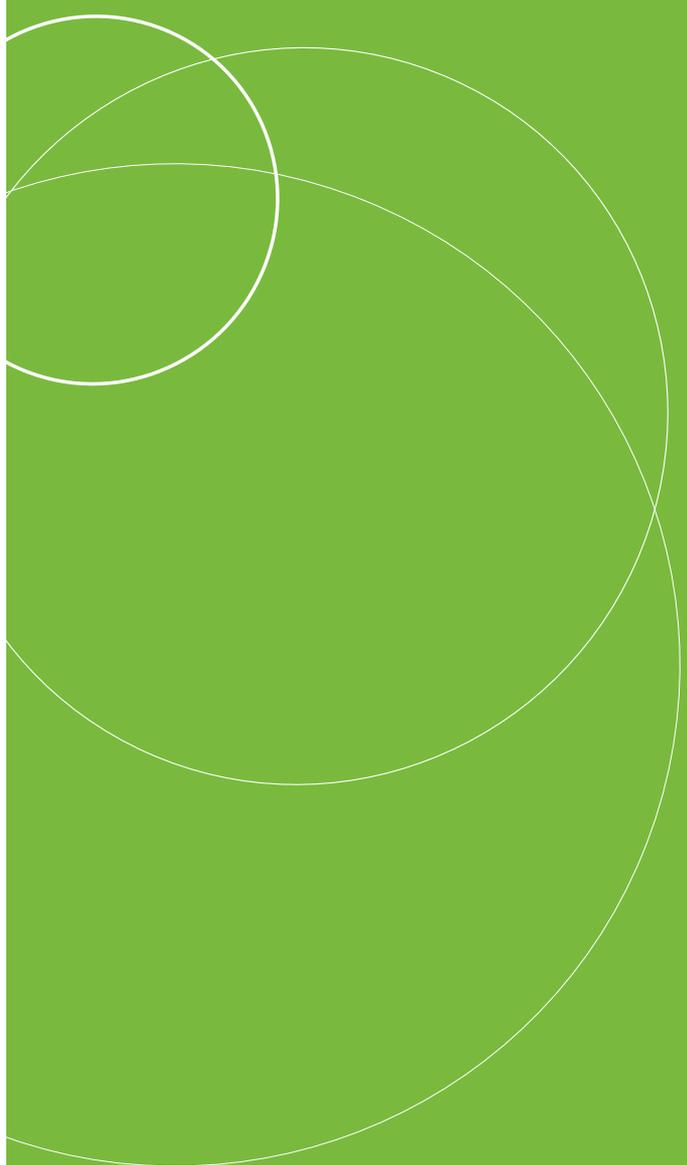
Direction de la Recherche
et du Collège doctoral

icp.fr

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Tél. 33 (0)1 44 39 52 80 - Fax 33 (0)1 44 39 60 25 - Courriel : college.doctoral@icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (ESPIG) - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Institut Catholique de Paris
Collège doctoral

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

Direction et secrétariat : entrée par le 74 rue de Vaugirard, escalier R, 3^e étage

Tél. : + 33 (0)1 44 39 52 80 • Fax : + 33 (0)1 44 39 60 25 • college.doctoral@icp.fr

icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique